

Bulletin
Municipal
Juillet 2018



Bienvenue
à Saint-Laurent
sur Gorre

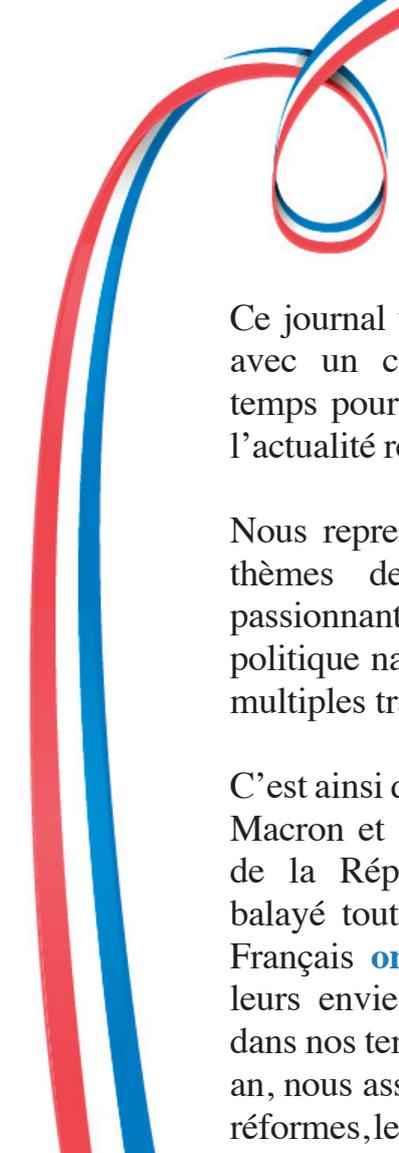


SAINT LAURENT SUR GORRE

« La connaissance
des évènements passés
et à venir dans
votre commune »



L'actualité
de **vo**tre
commune



Edito du Maire

Ce journal vous parvient cette année avec un certain décalage dans le temps pour mieux vous informer de l'actualité récente de notre commune.

Nous reprenons bien sûr les grands thèmes de 2017, et ils furent passionnants tant au niveau de la politique nationale, qu'au niveau des multiples travaux de notre commune.

C'est ainsi que l'élection du Président Macron et dans son sillage, les élus de la République en Marche ont balayé toutes nos idées reçues. Les Français **ont exprimé** massivement leurs envies de changement, même dans nos territoires ruraux. Depuis un an, nous assistons à une multitude de réformes, les Français n'ont cependant pas l'air pleinement satisfaits, en regard du nombre croissant de grèves et de manifestations. La France est décidément bien difficile à gouverner.

Dans le même temps, nous assistons, impuissants à l'agonie de notre ancienne région Limousin, tous les pouvoirs décisionnels sont transférés vers Bordeaux, le centre de cette nouvelle, et trop grande région Nouvelle Aquitaine. Récemment, nous venons de comprendre que le rectorat allait aussi être privé de ses principales fonctions.

A l'échelon local, nous avons aussi beaucoup d'interrogations sur l'avenir de nos communes et de nos

communautés de communes. L'Etat ne cache plus son intention de réduire drastiquement nos moyens, et nous devons être vigilants sur notre avenir.

Cependant, Saint Laurent affiche une belle santé. Les chantiers et les réalisations se sont concrétisés au fil des mois. Les investissements ont eu lieu sans recours à l'emprunt, n'entraînant ainsi aucune augmentation fiscale. Les différents travaux et opérations sont détaillés au fil des pages du bulletin.

2018 marquera une pause mesurée pour les chantiers, mais sera plus une année de **programmations**, de dossiers de subventions et d'études pour l'avenir.

Un évènement important en ce début d'année est la mise en service de notre nouvelle station communale. C'est un véritable succès et trois mois de fonctionnement nous permettent déjà de mesurer l'impact réel de cette réalisation. C'était une nécessité vitale et essentielle pour notre bassin de vie. Et elle génère aussi un regain d'activité commerciale sur notre commune. C'était sûrement un des outils **majeurs** pour la survie de notre territoire.

Au nom de l'équipe municipale, je vous assure donc de notre écoute et de notre engagement au service de vous tous et de Saint Laurent.

Alain BLOND,
Maire

Le mot de la rédaction

La diffusion d'un nouveau bulletin municipal en ce mois de juillet 2018, c'est permettre de vous apporter des informations sur la vie de votre commune, son actualité, l'activité de vos élus, et les événements les plus importants du territoire communal, qu'ils soient passés ou à venir.

Pour mémoire, au cours du dernier trimestre 2017, vous avez reçu le deuxième numéro de la lettre d'informations municipales éditée entre 2 bulletins annuels, et dédiée aux délibérations du conseil municipal.

A la fin de cette même année 2017, vous avez également été rendus destinataires du premier bulletin d'informations de la nouvelle communauté de communes « ouest limousin », née le 1^{er} janvier 2017, dont l'objet était de vous faire découvrir l'assemblée communautaire et les services de la collectivité.

A l'échelle de notre commune, les mois écoulés ont été riches de travaux en divers lieux.



En 2017 ou en ce début d'année 2018, ont ainsi été réalisés :

- l'installation d'une station-service municipale au profit de l'ensemble des habitants,
- les travaux de rénovation des voiries et abords des avenues Pasteur et Carnot,
- l'aménagement du terrain de la Borie pour permettre l'implantation de la pharmacie en 2018 et préparer la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire en 2019.
- la création d'une zone « 30 » dans le secteur des écoles et des lotissements avec un objectif de sécurisation,
- des travaux d'aménagement à l'école pour le bien-être des enfants et des enseignants,
- une fresque « murale » sur la place Weihenzell.

En 2018, devraient aussi se concrétiser ou se poursuivre :

- dans le cadre d'une démarche éco-responsable, la finalisation de l'aire de covoiturage derrière la station-service, et la mise en place de bornes de recharges électriques,
- avec l'objectif de renforcer l'attractivité de la commune, l'aménagement de la maison « Terracher » derrière la maison des associations, avec un projet de gîte d'étape pour les touristes, et notamment les pèlerins des chemins de Saint-Jacques de Compostelle,
- la poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes porteuses de handicap, selon l'agenda réglementaire,
- la remise en état de voiries communales dans des villages,
- la création d'un espace public au croisement de l'avenue Pasteur et de l'avenue Jean Jaurès, suite à la démolition de la maison « Chalard »,

Sans oublier les éléments du patrimoine communal à entretenir : réfection des façades de l'ancienne gendarmerie, travaux au foyer-club, restauration interne et toiture de l'église.

Et sans omettre la réflexion menée pour la mise en place d'un plan de circulation à Saint-Laurent.

Le détail de toutes ces opérations passées et à venir est bien sûr repris dans le corps des articles du présent bulletin.

A l'instar des années passées, nous donnons la parole en fin de bulletin à nos associations ou partenaires, en souhaitant que la diversité des activités proposées, ainsi que le nombre d'associations présentes sur le territoire communal, permettent à tout un chacun d'avoir envie d'adhérer à l'une ou l'autre de ces associations, sachant que la vitalité d'une commune repose entre autres sur le dynamisme de son milieu associatif.

2018 est une année de pause dans le domaine électoral après l'élection présidentielle et les législatives de 2018, ce n'est donc qu'en 2019 que nous ferons un zoom sur les élections européennes prévues cette même année.



«Les villes devraient être
construites à la campagne,
l'air y est tellement plus pur»

Alphonse ALLAS 1905

Photos

Mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre

Conception, réalisation, impression

GDS Imprimeurs

SOMMAIRE

Le Conseil municipal au fil des mois	P. 6
L'Enfance et la Jeunesse.....	P. 8
Les activités et services dans la commune	P. 11
Le patrimoine	P. 15
Les finances communales	P. 20
La démographie	P. 21
Vie pratique, réglementations	P. 23
Les aînés	P. 24
La nouvelle Communauté de Communes « Ouest Limousin ».....	P. 25
L'animation dans la commune	P. 26
Une Tribune Libre	P. 29
La Vie Associative.....	P. 30

Le conseil municipal « au fil des mois »

La lettre d'informations municipale N°2 d'octobre 2017 répertoriait les décisions du conseil municipal « au fil des mois », et s'était arrêtée au conseil municipal du 21 septembre 2017, compte tenu de sa date de publication. Vous trouverez donc ci-dessous les autres décisions prises en 2017 et en ce début d'année 2018 par le conseil municipal.

Au conseil municipal du 8 novembre 2017

A l'ordre du jour : l'actualité communautaire, l'aire de covoiturage, la station-service, le local de la chasse.

- Les élus ont traité des dossiers liés à l'actualité de la communauté de communes Ouest Limousin (CCOL) : ils ont approuvé l'adhésion au syndicat DORSAL pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement numérique (dont la fibre optique) sur le territoire, ils ont également validé le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT, pour charges du PLUI et cotisation au SDIS), mais ils n'ont pas approuvé une modification de statuts de la CCOL.
- L'assemblée a également accepté la signature d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la réfection de l'avenue Pasteur, et elle a choisi l'entreprise qui doit réaliser l'aire de covoiturage à proximité de la station-service, reportant par

ailleurs en 2018 le choix de l'entreprise qui sera amenée à effectuer les travaux d'aménagement de la route du colombier.

- Toujours dans le registre des travaux, le conseil a délibéré et choisi les entreprises qui assureront l'agrandissement du bâtiment de l'association de chasse.
- En ce qui concerne la station-service municipale, le maire a été autorisé à fixer les tarifs de vente des carburants, et des dispositions financières ont été prises afin de faire face aux factures d'achat des dits-carburants par la commune en début d'année.
- Au chapitre du commerce, les élus ont par ailleurs approuvé le transfert du bail commercial du restaurant « le Saint-Laurent-sur-Gorre » à une nouvelle société.
- Pour ce qui est des affaires diverses, l'assemblée a approuvé l'adhésion de nouvelles communes au syndicat de rivières « Vienne-Briance-Gorre »

Au conseil municipal du 13 décembre 2017

A l'ordre du jour : la station-service, tarifs de location

- L'assemblée a accepté des avenants aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la station-service municipale, afin d'en améliorer la visibilité avec un totem supplémentaire installé en bordure de la route départementale. Un avenant aux travaux de l'école a également été validé, suite à une modification concernant le chauffage.
- Le conseil municipal a décidé de signer des conventions avec la société Enedis, afin de pouvoir disposer d'informations communales relatives à la précarité énergétique, à la cartographie des réseaux électriques, et d'avoir un accompagnement sur le dossier de la mobilité électrique (la future aire de covoiturage prévoyant des bornes de recharge électrique)
- Sur proposition du maire, les élus ont reconduit en 2018 les actuels tarifs de location de divers matériels et équipements communaux mis à la

disposition des habitants. Il est à noter que ces tarifs sont inchangés depuis 2012, afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir en bénéficier. Le règlement intérieur sera cependant durci quant à la présence et à l'aide que doivent apporter les demandeurs pour l'installation et le démontage des chapiteaux.

Il est à noter que la grille des tarifs communaux de location de matériels figure en bas de la page 23 du bulletin municipal de février 2017.

- Au chapitre des affaires diverses, il a été délibéré du classement de certaines routes ou rues en voies communales, de l'acceptation de l'adhésion de communes au syndicat de rivières, et du retrait de communes au syndicat de musique et danse, de l'admission en non-valeur de créances sur proposition du percepteur, de régularisations de TVA sur un budget de lotissement suite à la vente des derniers lots, et de la création d'une indemnité spécifique pour un agent de la collectivité.

Au conseil municipal du 26 mars 2018

A l'ordre du jour : Les comptes 2017 de la commune, la décision de retour à la semaine scolaire de 4 jours

- Le conseil municipal a approuvé les comptes 2017 de la commune, concernant le budget principal et les budgets annexes (assainissement, lotissements dont celui du terrain de la borie pour la pharmacie et la maison médicale, et celui de la station-service), comptes de gestion établis par le comptable public de la commune (le trésorier de Rochechouart) et comptes administratifs établis par le Maire.
- Parmi les autres dossiers traités par le conseil municipal, celui-ci a suivi l'avis majoritaire qui

avait été émis par le conseil d'école, et a voté le retour à la semaine scolaire des 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

- Les élus ont par ailleurs délibéré favorablement sur des avenants de travaux, sur la poursuite du contrat d'animateur auprès du conseil municipal des jeunes (CMJ), sur la modification des statuts du syndicat mixte vienne-Gorre (compétence Gémapi), sur la reprise du jumelage au niveau communal (avec un accord des 6 communes de l'ex-vallée de la Gorre sur le périmètre territorial), sur une commande complémentaire relative à la signalétique communale, et sur le marché de fourniture des repas au restaurant scolaire.

Au conseil municipal du 11 avril 2018

A l'ordre du jour : Les budgets 2018 de la commune

- Les élus ont voté le budget principal 2018 de la commune, ainsi que les budgets annexes de l'assainissement collectif, du lotissement de la borie destiné à accueillir le pôle de santé (pharmacie en cours de construction, et future maison médicale) et de la nouvelle station-service communale (laquelle est opérationnelle depuis mars 2018, rappelons-le) En ce qui concerne les impôts (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), les taux d'imposition ont été maintenus à leur niveau de l'année précédente, décision permise par l'évolution satisfaisante des recettes de la commune (dont l'augmentation de la DGF allouée par l'Etat)
- Le montant du budget de fonctionnement s'établit à 1 285 573 € et celui de l'investissement à 1 662 183 €.

- Le conseil municipal a par ailleurs débattu des demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations et partenaires.

- En ce qui concerne les personnels, le conseil a décidé la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable dans la fonction publique, et a donné son accord à des horaires de travail différenciés selon les périodes de l'année pour les services techniques et les espaces verts.

- Le conseil a également donné son accord au financement d'un voyage à visée pédagogique à Paris en faveur du conseil municipal des jeunes, en partenariat avec les communes de Saint-Junien et Saint-Victorien.

- Il est à noter qu'a également été validée l'installation sur la place Léon Litaud, d'une borne de recharge pour véhicules électriques.



Si vous souhaitez plus d'informations sur les points à l'ordre du jour des séances des conseils municipaux :

Rendez-vous sur le site internet de la commune :

<http://www.saint-laurent-gorre.fr>
(R u b r i q u e
M A I R I E / s o u s -
r u b r i q u e A C T E S

ADMINISTRATIFS) (Le bulletin municipal étant pour sa part dans la sous-rubrique PUBLICATIONS)

Pour mémoire, un point d'accès internet est à **votre disposition** au sein de la médiathèque intercommunale.

En ce qui concerne le site internet de la commune, il n'est pas inutile de redire qu'il est alimenté quotidiennement par un « fil d'actualité », reprenant les articles du journal « le populaire du centre » concernant la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, et que vous avez accès gratuitement à la totalité du contenu des articles en cliquant sur le titre.

Les procès-verbaux du conseil sont également disponibles en consultation papier à la mairie ou sur les panneaux d'affichage installés en divers points de la commune et des villages, pour ceux d'entre vous qui ne disposeraient pas encore de l'outil internet.

Des actions et des projets au service de l'enfance et de la jeunesse

Le fonctionnement des écoles

Les écoles de Gorre et de saint Laurent fonctionnent dans le cadre d'une entente intercommunale, appelée RPI (regroupement pédagogique intercommunal)

La municipalité assiste aux réunions du conseil d'école (représentée par le maire et ses adjoints, ainsi que par les membres de la commission des affaires scolaires) instance à laquelle participent également les représentants des parents d'élèves et le corps enseignant.

Le conseil d'école du 19 octobre 2017 suivant la rentrée scolaire, avait à son ordre du jour : le fonctionnement du conseil d'école, les résultats des élections des représentants des parents d'élèves,

le règlement intérieur des écoles, la réalisation des exercices incendie et PPMS (plans particuliers de mise en sûreté des écoles pour répondre aux risques majeurs), un point de situation des effectifs, les projets pédagogiques des enseignants pour l'année 2017-2018.

Le conseil d'école le plus récent s'est tenu le 1^{er} mars 2018, et il a examiné la demande de la commune de Saint-Cyr de rejoindre le RPI. Une concertation est en cours à divers niveaux (élus, instances académiques) avant toute prise de décision sur ce sujet.

Le conseil d'école du 1^{er} mars s'est par ailleurs saisi du sujet des rythmes scolaires, et s'est prononcé

pour un retour à la semaine scolaire des 4 jours (mercredi exclu) à la rentrée scolaire 2018-2019, suivant en cela l'avis majoritaire résultant d'un questionnaire auprès des parents d'élèves. Le conseil municipal a rendu à la suite une délibération de contenu identique.

Les comptes rendus des conseils d'école sont remis aux délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), aux parents d'élèves, et sont également affichés dans les écoles.

Divers travaux ont été réalisés par la municipalité au sein de l'école :

Les deux blocs sanitaires très vétustes de l'école et situés en extérieur, ont été remplacés par un ensemble de sanitaires intérieurs modernisé et adapté aux normes existantes, en tenant compte notamment des règles d'accessibilité pour les enfants à mobilité réduite. Le montant des dépenses a été de 78 708 € HT en 2017. Une subvention a été obtenue du département (30%) et de l'Etat (25% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux-DETR)

Dans le bâtiment principal, un couloir a également été créé afin de faciliter la circulation des maîtres (Il permet de circuler d'un bout à l'autre sans passer par l'extérieur). Un nouveau bureau et une salle des maîtres ont par ailleurs été aménagés.

Le conseil d'école dans sa réunion du 1^{er} mars 2018 a fait part de sa satisfaction et a remercié la municipalité pour ces travaux d'amélioration.

CANTINE

Le fonctionnement des écoles, c'est aussi la cantine scolaire, et le conseil municipal du 25 juillet 2017 a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire en cours, sachant par ailleurs que 55% du prix du repas est pris en charge par la commune. Rappelons que la restauration des écoles est assurée en « liaisons chaudes » par la cuisine centrale de la commune de Saint-Junien.

INSCRIPTIONS

A l'attention des parents dont les enfants vont rejoindre l'école maternelle ou l'école primaire à la prochaine rentrée scolaire : si ce n'est pas déjà fait, la municipalité les invite à se faire connaître le plus rapidement possible auprès de la directrice d'école, afin de faciliter l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Rappelons également que les services municipaux interviennent au sein de l'école dans les domaines de l'hygiène des locaux, de l'encadrement et du soutien auprès des jeunes enfants à l'école maternelle, ou de la surveillance assurée au restaurant scolaire.

Et l'équipe municipale souhaite une excellente retraite à Janine PUYBRAS en la remerciant pour les nombreuses années passées à s'occuper des enfants à la cantine scolaire.

Le conseil municipal des jeunes

A la réunion du Conseil municipal du 11 octobre 2017, les représentants et l'animateur du CMJ, « Conseil Municipal des Jeunes », ont été accueillis pour la première fois en réunion officielle, par le maire et les conseillers. Pour mémoire, ce conseil s'adresse aux jeunes âgés de 9 à 13 ans, et a été créé afin de les impliquer dans vie communale, et de favoriser leur apprentissage de la citoyenneté.



Les jeunes ont d'abord présenté leur projet de règlement intérieur, destiné à fixer les conditions de fonctionnement de leur assemblée, règlement qui a été adopté par le conseil municipal (il est consultable sur le site internet de la commune à la rubrique « mairie »)

Ils ont ensuite exposé les 2 principales demandes issues de leurs réunions de travail :

- La création de nouveaux passages piétons dans le centre-bourg, pour améliorer la sécurité. L'idée a été retenue, les jeunes contacteront la maison du département

pour les aspects réglementaires et techniques, avant retour devant le conseil municipal.

- La création d'un « jardin partagé » en centre-bourg. Ce point a été également validé, mais le CMJ devra au préalable s'assurer de la faisabilité auprès de l'architecte des

bâtiments de France et d'un maître d'œuvre.

Les jeunes ont fait part d'autres souhaits qui seront représentés ultérieurement au conseil municipal, tels ceux de la création d'un poulailler, ou d'une matinée consacrée à la courtoisie au volant avec le concours de la gendarmerie.

Le maire et l'ensemble du conseil municipal ont remercié et félicité

le CMJ pour le sérieux et la qualité des travaux réalisés.

L'équipe municipale a par ailleurs donné un accord à un voyage du conseil municipal des jeunes à Paris à la fin du mois de juin 2018, en partenariat avec les communes de Saint-Junien et de Saint-Victorien.

Et il est à noter que les jeunes du CMJ participent à la vie communale à travers diverses manifesta-

tions, et notamment les cérémonies officielles (exemple ci-dessous en 2017 avec la commémoration de la journée du 8 mai)



Les actions de la Communauté de Communes « Ouest Limousin » dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse

Si le fonctionnement des écoles ressort de la compétence communale, les autres équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse sont gérés par la communauté de communes « OUEST LIMOUSIN » en vertu de ses compétences propres inscrites dans ses statuts, ou de conventions signées avec la commune.



La liste des structures « enfance » et « jeunesse », leurs coordonnées, les horaires d'ouverture et le descriptif des principales missions ont été rappelés dans le premier bulletin d'informations communautaire « ouest limousin » (pages 4 et 5) distribué dans les boîtes aux lettres au cours du dernier trimestre 2017. Et vous pouvez également consulter le site internet de la communauté de communes « ouest limousin » à la rubrique « enfance-jeunesse » (copie de l'écran d'accueil du site « ouest limousin » ci-contre)

Comme indiqué à la rubrique « le mot de la rédaction », l'année 2017 et le début d'année 2018 ont vu aboutir ou démarrer des projets « structurants » pour la commune, portés par la municipalité ou par le secteur privé. Il en est ainsi de :

La réception de la nouvelle station-service à gestion municipale

Après avoir dû composer avec les procédures, les exigences réglementaires (dont celles de sécurité) et les délais inhérents à ce type de projet, ainsi qu'avec les caprices de la météo au cours de l'hiver, la commune est satisfaite de voir aboutir un dossier qui répondait à un réel besoin de service à offrir à la population.

Depuis le mois de mars 2018, les habitants de la commune, et au-de-

là l'ensemble des utilisateurs potentiels du territoire, peuvent en effet accéder à ce nouvel équipement. Celui-ci est géré par la commune, avec des prix de carburants fixés par le maire, et attractifs pour les consommateurs.

Le montant brut prévisionnel des dépenses communales d'investissement avant subventions, s'élève à près de 278 000 € hors taxes.

Les travaux de génie civil ont été

réalisés par la société CMC TP, et la station de carburant proprement dite a été installée par la société MADIC SAS. La signalétique a été réalisée par la SN KATZ INDUSTRIE, la vidéosurveillance étant mise en œuvre par la société AVENIR ELECTRIQUE de LIMOGES.

La municipalité réfléchit à l'ajout d'une station de gonflage sur le site de la station.



La création d'une aire de covoiturage

2018 voit en effet l'apparition d'une aire de covoiturage jouxtant la station-service, afin de permettre la libération de places de stationnement sur la place Léon Litaud.

Nous invitons bien sûr nos lecteurs adeptes du covoiturage à devenir de fidèles utilisateurs de cet équipement, inscrit au budget principal 2018 pour un montant de 90 805 €, avec une subvention du conseil départemental de 18 800 €.

Que dit le WEB sur le covoiturage ?

« Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'une voiture automobile, par un conducteur non

professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

Il procure des avantages individuels (économiser les dépenses de carburant et de maintenance, agrémenter les voyages, développer le lien social) et collectifs (augmenter le taux de remplissage des véhicules, diminuer les embouteillages, la pollution et les accidents de la route)....» Source Wikipédia.

Vous êtes intéressés par le covoiturage, soit comme conducteur, soit comme passager ? Si tel est le cas, nous vous invitons à vous mani-

fester auprès de la Mairie, afin d'y laisser vos coordonnées et les caractéristiques de votre demande ou de votre offre de covoiturage. L'objectif étant de mettre en relations des conducteurs et des passagers ayant un ou des parcours en commun.



La mise en place de bornes de recharge électrique

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, et afin d'assurer un nouveau service aux personnes de passage dans la commune, la municipalité a souhaité se doter de bornes de recharge électrique. Une borne sera installée dans le courant de l'année 2018 sur la place Léon Litaud.



Le développement du véhicule électrique implique en effet que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers.

Si l'essentiel des recharges devrait se faire à domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est nécessaire pour assurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante, mais aussi pour rendre le territoire attractif à ces nouveaux types de conducteurs.

Il est à noter par ailleurs que la municipalité a prévu l'achat d'un vélo à assistance électrique dans son

budget 2018, à l'usage de son responsable des services techniques, afin d'expérimenter ce mode de locomotion pour les courts trajets.

Dans le domaine du « cycle », il est à signaler aussi qu'est en projet l'installation d'un abri à vélos sur le site de l'aire de covoiturage.

Le futur « pôle de santé » sur le terrain de la Borie

Le terrain de la Borie est en cours d'aménagement. Nous visualisons maintenant tout à fait l'emplacement de la pharmacie, des parkings et de la future maison médicale pluridisciplinaire.

Le montant des travaux réalisés en 2017 est de 64 000 € HT et un crédit budgétaire de 141 771 € HT a été inscrit en 2018, pour les VRD, parkings, voies d'accès et réseaux, pris en charge par la commune.

La pharmacie a acheté une parcelle de terrain en 2017, et réalise actuellement les travaux de construction de son bâtiment commercial, lesquels travaux vont bon train, ainsi que chacun a pu s'en rendre compte.

Des premiers contacts ont eu lieu en 2017 avec la SELI, pour la construction de la future maison de santé. La SELI est une société d'économie mixte au service des collectivités locales du Limousin. Lors de son conseil d'administration de décembre, la SELI a accepté de financer et de gérer le projet de la commune de Saint-Laurent. Ils sont d'ores et déjà en relation avec tous nos professionnels de santé (cabinets infirmiers, kinés, médecins généralistes, SSIAD),

pour une finalisation de contrats engageant les parties au cours du 1^{er} semestre 2018.

L'achat du terrain à la commune par la SELI aura lieu cette année, ainsi que la mise en œuvre par la SELI des procédures habituelles à une opération de construction (choix maître d'œuvre, études, instruction permis de construire, consultation des entreprises...), aboutissant ainsi à une livraison probable du bâtiment à la fin de l'année 2019.



Pharmacie



Emplacement maison médicale

L'inauguration du magasin rénové de la « COOP »

Le populaire du centre en a rendu compte dans ses colonnes le 14 décembre 2017, dans les termes suivants :

« Jean-Luc et Carole Quentin sont désormais aux commandes de la Coop de Saint-Laurent-sur-Gorre depuis le 7 décembre. À la différence de leurs prédécesseurs, ils ne sont pas salariés des Coop Atlantiques mais commerçants indépen-

dants. C'est ce qui leur a permis de contribuer activement à la transformation complète du magasin.

Améliorer les services. Objectifs premiers : beaucoup plus de variétés de produits mis en vente, présentation dans un cadre clair et convivial et enfin un gros effort sur les prix. S'ajouteront à cela différents services : livraison à domicile, dépôt de pain, pressing et une marée chaque

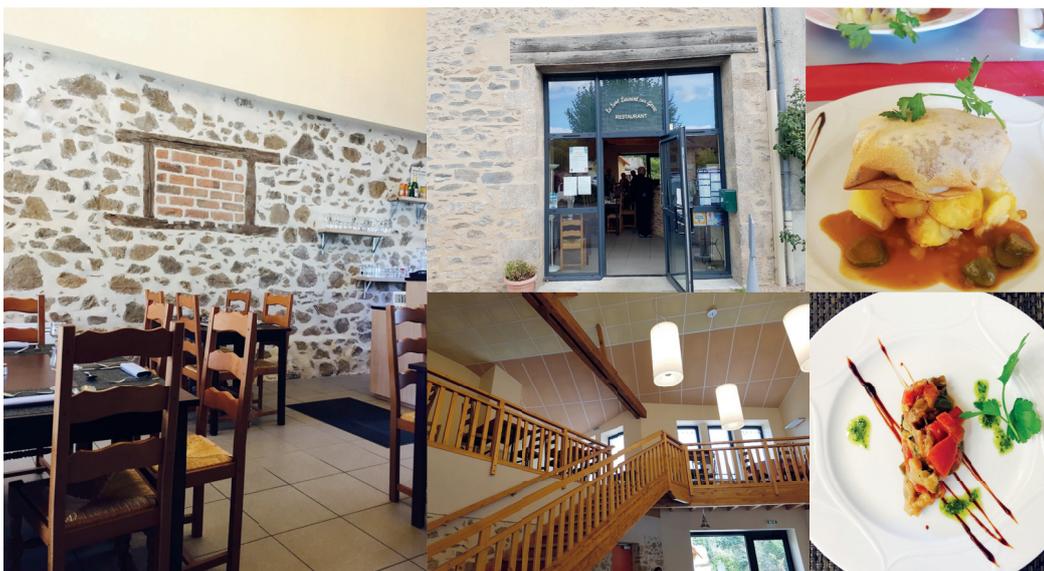
vendredi matin. Pour les nouveaux propriétaires qui affichent une volonté inébranlable, Saint-Laurent-sur-Gorre dispose d'un fort potentiel qui ne demande qu'à être développé.

Pratique. Ouverture du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h30, et dimanche de 9h à 12h30. Fermé le lundi. Contact : 05 55 00 01 41 »



La municipalité se réjouit par ailleurs que le magasin COOP assure la tenue d'un étal « poissons et crustacés » au sein de son magasin, à la grande satisfaction des habitants, et puisse ainsi compenser le départ du poissonnier qui assurait une présence hebdomadaire sur la place Léon Litaud.

Le restaurant « le SAINT-LAURENT sur Gorre »



Stéphanie et Mathieu sont désormais les titulaires du bail commercial du restaurant « Le Saint-Laurent sur Gorre » dont la commune est propriétaire. Ils démontrent ainsi leur attachement à la commune, et leur confiance dans le potentiel de l'établissement. La satisfaction générale exprimée par les clients est un gage de la qualité de leur cuisine et de leur accueil.

Le « marché du Terroir »

Le marché créé à l'initiative de la municipalité en 2015, existe toujours, et il continue à avoir lieu le 3^e dimanche de chaque mois de 9h30 à 13h00

Il se tient sur la place Léon Litaud.

Y sont présents des producteurs locaux avec notamment les produits suivants : fruits et légumes,

fromages, volailles, foies gras, viandes, charcuterie et plats préparés, pain cuit au feu de bois, miel.

Les producteurs ont été rejoints en 2017 par des marchands forains qui proposent des produits textiles, de l'habillement et chaussures.

La municipalité tient à remercier les producteurs pour leur implication

dans ce marché qui se pérennise, les commerçants de la commune qui ouvrent leurs établissements le dimanche matin, ainsi que les clients actuels ou futurs qui par leur présence contribuent à faire vivre ce symbole fort de l'animation de la vie locale en milieu rural, et d'offres complémentaires de services aux habitants.

« Moi j'achète dans mon village, et vous ? »



Aquarelle originale de M. Jean Vallat

Plus que jamais, avec les réalisations et (ou) projets exposés ci-avant, le slogan communal « moi, j'achète dans mon village, et vous ? » reste d'actualité, la préoccupation première des élus restant celle du maintien des services et du commerce de proximité dans notre milieu rural. Et nous vous rappelons que ce message est affiché dans toutes les vitrines commerciales ou sur les étals.

Vous pouvez vous référer également sur ce sujet, à l'article de notre bulletin municipal de février 2016, où figurait notamment la liste des artisans et commerçants de la commune.

Nous nous proposons d'ailleurs de refaire une diffusion de cette liste à l'occasion de la parution d'un prochain bulletin ou lettre d'information, et afin que cette liste soit actualisée, nous invitons l'ensemble des artisans et commerçants souhaitant y être présents, à transmettre les informations les concernant à la mairie (nom du commerce ou entreprise, nature de l'activité, coordonnées dont adresse, numéro de téléphone et adresse mail).

Un patrimoine « commun »

A l'échelle de votre commune, les mois écoulés ont été riches de travaux en divers lieux. Ont ainsi été réalisés:

Les travaux de rénovation des voiries et abords des avenues Pasteur et Carnot

Tout d'abord, la rue Sadi Carnot a été entièrement aménagée. L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, la mise en place d'un nouvel éclairage public, puis de nouveaux trottoirs ont permis de sécuriser la rue. Si l'on tient compte des travaux réalisés et de l'ensemble des frais afférents, l'opération avoisine un montant de 220 000 € TTC.

Comme nos lecteurs pourront le voir au travers des photos de la rue « rénovée », la SARL Pierre Robert a quitté le hameau de « la ville » et est désormais installée dans la rue Sadi Carnot, où elle dispose de locaux plus grands et plus adaptés.



Une partie de la rue Pasteur a été elle aussi réaménagée, et le montant des dépenses s'élève à environ 165 000 € TTC, avec une participation du conseil départemental de 45 000 €.

Dans le même temps, afin d'améliorer le carrefour avec la rue Jean Jaurès, la maison Chalard a été acquise en vue de sa démolition.

Le nouvel espace obtenu, a permis d'aérer et de mettre en valeur de façon spectaculaire le bâti sous-jacent. La création d'un espace public est à l'étude, avec l'assistance d'un maître d'œuvre.



La création d'une zone « 30 » et de ralentisseurs



C'est dans le secteur des écoles qu'a été réalisée une zone 30 avec également l'installation de ralentisseurs, afin de sécuriser l'accès aux écoles et aux lotissements tout proches. Le montant de l'opération est de 32 000 € TTC.

La mise en place d'une nouvelle signalétique

Une nouvelle signalétique est apparue dans le bourg. Les panneaux sont plus modernes, « blanc sur fond gris », plus homogènes, donnant un aspect plus dynamique et plus esthétique à notre centre bourg. Des totems implantés aux entrées de la commune et destinés aux visiteurs de passage, sont venus compléter cette nouvelle signalétique.

Le crédit budgétaire 2018 pour l'ensemble de cette opération s'élève à 30 000 € TTC



La suite des projets 2018 :

Nous reviendrons dans le bulletin municipal 2019 sur d'autres projets qui devraient se concrétiser ou se poursuivre en 2018 :

- Avec l'objectif de renforcer l'attractivité de la commune, une étude va être réalisée pour l'aménagement de la maison « Terracher » derrière la maison des associations, avec un projet de gîte d'étape pour les touristes, et notamment les pèlerins des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. La possibilité d'un gîte équestre avec accueil de cavaliers est aussi en phase de réflexion.

Une étude sur l'aménagement du bâtiment de la « cour des miracles » va également être engagée, avec notamment la mise hors d'eau du dit-bâtiment.

- La remise en état de voiries communales dans des villages. Sont ainsi prévus des travaux aux endroits suivants : Le Colombier, Le Bur, Mons, Cubes et le Bos de la côte. Des crédits budgétaires sont également inscrits en 2018 pour la rénovation de la voirie de la place Léon Litaud, suite à la dégradation des cheminements.

- La création d'un espace public au croisement de l'avenue Pasteur et de l'avenue Jean Jaurès, suite à la démolition de la maison « Chalard »,

- La rénovation de l'ancienne gendarmerie. Suite à études, les travaux prévus sont des travaux de ravalement de façades avec modification des ouvertures des anciens bureaux dans l'optique d'un futur aménagement non encore finalisé. Le conseil municipal du 17 octobre 2017 a autorisé le maire à demander les subventions auprès de l'Etat et du Département.

- Les travaux au foyer-club (voir également la rubrique consacrée à nos aînés), Les travaux concerneraient : la réfection des façades, la mise en accessibilité, les fenêtres, les sanitaires, le chauffage, l'électricité. Le conseil municipal du 17 octobre 2017 a autorisé le maire à demander les subventions auprès de l'Etat et du Département.

Sur ces 2 dossiers de rénovation, la commune aura une démarche « éco-responsable » et recherchera en concertation avec les maîtres d'œuvre choisis une amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments. Pour mémoire, l'Etat a fait de la rénovation énergétique une priorité nationale, avec une mobilisation générale pour réduire les consommations d'énergie.

- L'extinction nocturne de l'éclairage public : une décision municipale sera prise concernant la généralisation ou non de cette mesure expérimentale.

- Les travaux d'agrandissement du local de la chasse, situé aux abords du stade municipal.

- La réalisation de l'étude concernant le devenir du plan d'eau, afin de tenir compte des contraintes réglementaires de mise aux normes.

- Ainsi que le maire a pu l'exposer à la cérémonie des vœux, la sécurité du centre bourg va être repensée, avec l'étude de la mise en place d'un plan de circulation, afin de limiter les engorgements dus aux poids lourds de plus en plus nombreux. Ce nouveau plan sera étudié pendant six mois. Les camions venant de Saint Junien seront déviés vers l'avenue du Docteur Descubes. Après cette période, il sera décidé ou non de réaliser une nouvelle chaussée, soit lourde soit normale, ceci en toute connaissance de cause.

Une fresque murale sur la place Weihenzell



Avec l'accord de la propriétaire, et après avis de l'architecte des bâtiments de France, une fresque murale commandée par la commune, est venue embellir les murs « nus » du bâtiment en face de la fontaine de la place Weihenzell.

La qualité de l'œuvre réalisée par un spécialiste en peinture décorative, Thierry Nappée, fait l'unanimité, et son intégration à l'environnement de la place est remarquable.

Si vous voulez revoir en vidéo les différentes étapes de la réalisation de ce trompe-l'œil, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de l'artiste, à l'adresse suivante : <http://decor-peint-nappee.fr/videos-de-realizations/>

L'artiste définit ainsi son art : « le décor peint peut apporter sur vos murs les plus en vue, votre touche personnelle. Tel un décor de théâtre, vous mettrez en scène les éléments que vous souhaitez voir apparaître, couleurs, effets de matière, objets, paysages, personnages... »

La restauration du toit et de l'intérieur de l'église

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) doit assister la commune dans les opérations concernant la définition et la programmation des travaux intérieurs de restauration de l'église.

Des crédits budgétaires pour la maîtrise d'œuvre de ce dossier sont prévus au budget 2018 à hauteur de 30 000 €

Un marché sera donc lancé cette année pour la réfection de l'intérieur, mais aussi pour la préservation des objets d'art. Sachant qu'il faut également revoir l'accessibilité et la mise aux normes de sécurité.

Les édifices religieux à la charge des communes :

« La loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État édicte que les édifices religieux (églises, temples, synagogues, etc.), construits avant cette date, appartiennent à l'État, aux départements et aux communes. À ce titre, les collectivités doivent prendre en charge les dépenses nécessaires à leur entretien, à leur conservation et à leur réparation. » (Source éditions « l'abécédaire des institutions »)

L'approbation des comptes de l'année précédente :

Généralités



Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite

de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif, qui est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier du trésor public, comptable de la commune), il y a deux types de comptes :

D'une part, le compte du maire, le compte administratif

D'autre part, celui du comptable, le compte de gestion. Le compte de gestion est confectionné par le comp-

table qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par la comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant dans le compte administratif et le compte de gestion.

A la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable de la commune est également soumis aux élus.

Il n'est pas inutile de rappeler que le comptable public garantit aux élus la régularité et la conformité des opérations financières réalisées par l'exécutif communal, à travers les contrôles qu'il exerce sur les mandats et les titres présentés en dépenses et recettes. Pour mémoire, le compte de gestion du trésorier comporte tous les comptes concernant la commune, et décrit donc l'actif et le passif de la collectivité, au-delà des opérations budgétaires par exercice.

Les comptes 2017 de la commune :

Le conseil municipal du 26 mars 2018 a approuvé les comptes 2017 de la commune, concernant le budget principal et les budgets annexes (assainissement, lotissements dont celui du terrain de la borie pour la pharmacie et la maison médicale, et celui de la station-service), comptes de gestion établis par le comptable public de la commune (le trésorier de Rochechouart) et comptes administratifs établis par le Maire.

Il a été souligné la parfaite régularité et la concordance entre les comptes respectifs du maire et du comptable public. Les caractéristiques principales des comptes 2017, en termes d'évolution des dépenses et recettes ont été commentées.

En ce qui concerne le fonctionnement, dont le montant total de dépenses est de 1 083 305 €, l'année 2017 affiche des résultats permettant à la commune d'auto-financer ses investissements et de reporter un excédent qui sera inscrit au budget 2018. L'année 2017 est ca-

ractérisée par une légère baisse des dépenses à - 0.6 %, et une stabilisation des recettes à + 0.1%

Pour les investissements, il a été rappelé que 89% des dépenses 2017 (dont le montant total est de 939 303 €) ont été réalisées avec les rénovations de la rue Carnot et de l'avenue Pasteur, avec les avances de trésorerie aux budgets du lotissement de la Borie et de la station-service, les travaux à l'école (sanitaires), les acquisitions immobilières (terrain « Jules Immo » et « maison Chalard »), la création d'une zone 30 aux abords de l'école et des lotissements, et diverses dépenses de travaux de voirie et de bâtiments.

Il a été noté que des opérations importantes figurent dans les restes à réaliser en 2018 (station-service, aire de covoiturage, aménagement du terrain de la borie, divers travaux dont ceux de l'ancienne gendarmerie et du foyer-club, la nouvelle signalétique, l'extension du local de la chasse, entre autres investissements)

Le vote des budgets de l'année en cours :

Les budgets primitifs 2018 ont été présentés au Conseil Municipal du 11 avril 2018.

Les élus ont voté le budget principal 2018 de la commune, ainsi que les budgets annexes de l'assainissement collectif, du lotissement de la borie destiné à accueillir le pôle de santé (pharmacie en cours de construction, et future maison médicale) et de la nouvelle station-service communale (laquelle est opérationnelle depuis mars 2018, rappelons-le)

En ce qui concerne les impôts (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), les taux d'imposition ont été maintenus à leur niveau de l'année précédente, décision permise par l'évolution satisfaisante des recettes de la commune (dont l'augmentation de la DGF allouée par l'Etat)

Le montant du budget de fonctionnement s'établit à 1 285 573 € et celui de l'investissement à 1 662 183 €.

La démographie de la commune

L'ETAT CIVIL en 2017 et sur les premiers mois de 2018

Naissances 2017

7 janvier : Kyllian FALOU, 6 Allée des Primevères
 1^{er} février : Vayana GIMENEZ, 9 Rue Georges Sand
 14 mars : Alyas TOLIZARA, 6 Allée des Capucines
 8 avril : Maelysse BOUCHAREYSSAS, 1 Chemin de Vertigueil
 17 avril : Orlann DELAPIERRE, Le Peyrat
 29 avril : Faustine DEBUNET COLLETTE, 6 Allée Camille Claudel
 22 mai : Emy MARIE, 6 Route de Vertigueil
 1^{er} août : Timéo REYBOUBET, 5 Rue Pierre & Marie Curie
 28 août : Mathéo SAVIGNAT, 60 Ave Pasteur
 6 septembre : Tiago CARDOSO, 32 Rte de Bellevue
 16 septembre : Marius SCHMITT, 33 Rte de Limouret
 4 octobre : Alex DEVYNCK, 5 Sentier de la Ville
 19 octobre : Mathilda BERTON, 53 Chemin de Beauvais
 3 décembre : Elouann KEROMNES, 12 Chemin de la Valade
 9 décembre : Anaé BENOIT, 17 Rte du Noyer

Naissances 2018

4 janvier : Timéo LIOBET, 11 La Grange
 13 janvier : Paul PLAS, 50 Rte de La Grange
 17 janvier : Eliott COUROUBLE, 2 Les Grands Champs
 2 février : Milo COHENCA, 13 Rte de Bayerie
 14 février : Emy FAURE, 27 Chemin du Bos de la Côte
 25 avril : Cataliya LEYMARIE, 33 Rte de Limouret
 3 mai : Victoria PHILIPS, 23 Rte de Bellevue



Population

Mariages 2017

- 27 mai : Emmanuelle FERLIN et Stéphane DOGUET, 2 Ruelle de Clareuil
Camille DESCAZEAUD et Alexis LEON-BOTTARELLI, Rte de Clairefaye
24 juin : Adeline ROBERT et Etienne FRANCHI, 25 Chemin de La Ville
29 juillet : Estelle VALDESTIN et Julien ORTIZ, 15 Rue de l' Ancienne Mairie
1^{er} août : Kathryn ROWE et David MCGEE, 9 Chemin du Bos de la Côte
5 août : Elodie CARTIERI et Jean-Christophe BERTON, 53 Chemin de Beauvais
19 août : Déborah AMORETTI et David BARGET, 6 Rue des Charmilles

Mariages 2018

- 12 mai : Julie NOSSEREAU et Christophe COURAUD, 5 Ave Jean Moulin

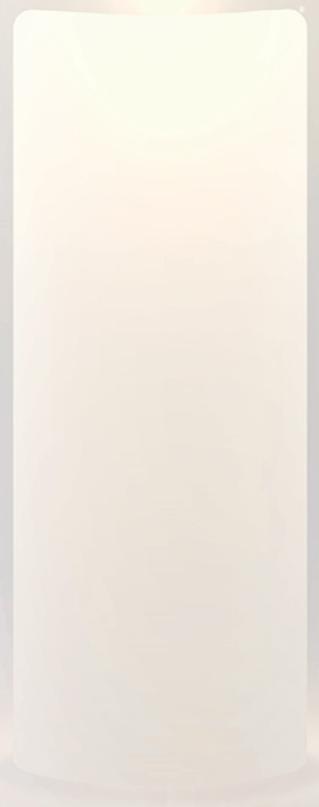


Décès 2017

- 2 janvier : Pierre BARDE, 17 Place Léon Litaud
15 janvier : Marie-Laure JAMS, Résidence Les Pins
25 janvier : Maurice LEVEQUE, Résidence Les Pins
5 février : Michel BAROULAUD, 49 Ave Pasteur
18 février : André BOULESTEIX, 5 Allée des Roseaux
21 février : Raymonde TETE, Résidence Les Pins
20 mars : Jeannette COULLOUX, 14 Rue Jean Jaurès
15 avril : Marie-Madeleine GRAND, Résidence Les Pins
29 avril : Jean-François CHALARD, 3 Rte des Charraux
27 mars : Marie Honorine TABESSE, 40 Rte de Naugeat
4 mai : Michel BONNET, 1 Impasse du Lavoir
13 mai : Adrienne COQUILLAUD, Résidence Les Pins
Ginette BEISSAC, Résidence Les Pins
6 juin : André GRANET, Résidence Les Pins
19 juillet : Marie-Rose CHEVAL, 29 Chez Levraut
28 juillet : Jean ROUSSELLE, 10 Allée des Thuyas
2 août : Pierre AUPETIT, 23 Chez Levraut
15 août : Marie Solange FRUGIER, Résidence Les Pins
31 août : Paulette PENAUD, Résidence Les Pins
4 septembre : René CHENE, Résidence Les Pins
14 septembre : José de BARROS MACEDO, Résidence Les Pins
19 octobre : Roger MASCLLET, Résidence Les Pins
27 octobre : Reine VERSTRAETEN, 2 Rue Victor Hugo
14 novembre : Léontine DUNAUD, 5 Allée de Niolet
26 décembre : Jean Lucien DESTERMES, 37 Rte du Noyer
31 décembre : Georges BESSE, Résidence Les Pins

Décès 2018

- 6 janvier : LAVAUD René, Résidence Les Pins
26 février : Eugénie PINQUIER, 18 Rte de Charlet
27 février : Jean-Louis BAUDRIER, 23 Rue du 8 mai 1945
1^{er} mars : Hortense RAFFIER, 11 Rue Jean Jaurès
26 mars : Lucette ROUGIER, Résidence Les Pins
6 avril : Daniel BARUCHE, 14 Chemin de Nieul
11 avril : Gisèle CHENE, Résidence Les Pins
18 avril : Jean Marie PLANET, Résidence Les Pins
27 avril : René JANDAUD, Résidence Les Pins
14 mai : Léon LEBOUTET, Résidence Les Pins



Urbanisme - respecter les réglementations d'usage

Quelles sont les réglementations à respecter pour installer un châssis de toit, abattre un arbre ou bien poser une clôture ? Tour d'horizon des usages.

CHÂSSIS DE TOIT

L'installation d'un châssis de toit est réglementée par le Code de l'urbanisme. Deux situations peuvent se présenter : Si la mise en place d'un châssis de toit permet d'apporter de la lumière dans une pièce déjà existante, il est obligatoire de déposer à la mairie une déclaration préalable. Si la mise en place d'un châssis

de toit permet de créer une nouvelle pièce et pouvant être considérée comme une surface de plancher, deux cas de figures se présentent : - Si la pièce est inférieure ou égale à 20 m², une déclaration préalable est à déposer. - Si la pièce est supérieure à 20 m², une demande de permis de construire est à déposer.

ARBRE

L'autorisation d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes sur sa propriété est inscrite dans l'article 671 du Code Civil. Il est précisé que les plantations d'arbres dépassant la hauteur de 2 mètres doivent être réalisées à une distance de 2 mètres entre deux propriétés. Pour les autres plantations, une distance de 50 cm est requise. Si des racines empiètent sur la propriété du voisin, celui-ci a le droit de couper en limite séparative les racines. Ce dernier n'a pas l'obligation d'informer le propriétaire de l'arbre de ses intentions. En revanche, si ce sont des branches, le voisin ne peut les couper lui-même. Il peut exiger

du propriétaire un élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Les fruits pendus aux branches appartiennent au propriétaire, contrairement aux fruits tombés par terre chez le voisin qui lui appartiennent. L'abattage d'un arbre s'intègre au droit civil. Ainsi, les propriétaires des parcelles doivent s'arranger entre eux. Si aucun arrangement amiable n'est possible, voir le conciliateur de justice. La collectivité publique ne peut ainsi régler aucun conflit de voisinage. Elle peut seulement informer les propriétaires et leurs voisins de leurs droits et devoirs.

CLÔTURE

Différentes clôtures existent pour établir une limite séparative entre deux propriétés : mur, claustra, palissade, haie plantée... En règle générale, l'installation d'une clôture fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie. Les limites sont définies

selon l'emplacement du bâti : dans le règlement de l'urbanisme (dans le Plan local d'urbanisme lorsque la commune a adopté un PLU) ou bien dans le règlement du lotissement. Les clôtures doivent respecter les hauteurs calculées selon l'espace naturel.

Pacs en mairie depuis le 1^{er} novembre

Depuis le 1^{er} novembre, le PACS peut être établi en mairie. Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à la mairie de leur domicile. Chaque partenaire doit apporter un extrait ou la copie intégrale d'acte de naissance, une pièce d'identité en cours de validité et le livret de famille si besoin. Les dossiers doivent être déposés en mairie six semaines avant l'enregistrement du PACS.

Recensement obligatoire dès 16 ans

Tous les jeunes Français, âgés de 16 ans, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Doivent être transmis : la carte nationale d'identité (ou passeport), le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance et un justificatif de domicile. Le recensement doit être effectué dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Une attestation sera alors remise. Celle-ci est obligatoire pour passer un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

L'attention portée aux aînés

L'EHPAD – La Résidence Les Pins

Nous avons rappelé dans le bulletin municipal de février 2017, toute l'importance de cet établissement dans la vie communale.

Pour rappel, le CCAS, centre communal d'action sociale, est gestionnaire de l'établissement. Il est présidé par le maire de Saint-Laurent, et son conseil d'administration est constitué de conseillers municipaux et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Il nous a semblé utile de remettre dans ce bulletin l'article qui avait été consacré à l'accueil de jour, formule innovante et intermédiaire entre le domicile et l'accueil permanent, pour des personnes en perte d'autonomie.

L'accueil de jour (source « le populaire du centre »)

« La Résidence Les Pins de Saint-Laurent-sur-Gorre propose depuis plusieurs années maintenant un service d'accueil de jour au sein de l'Ehpad. Il s'agit d'une formule d'accueil pour les personnes âgées en perte d'autonomie, sur une demi-journée, une journée entière ou plusieurs journées dans la semaine. Ce service souvent méconnu du public peut accueillir jusqu'à 6 personnes. Cette offre de prise en charge permet de répondre localement aux besoins d'une population vieillissante.

Les personnes accueillies bénéficient d'activités adaptées et thérapeutiques encadrées. Stimulation

des sens, exercices de mémoire, ateliers créatifs, culinaires et manuels, chant, danse, jardinage, gym douce, loto sont au programme.

Il s'agit pour certains de rompre l'isolement du domicile, de maintenir du lien social, pour d'autres de préserver les capacités restantes et l'autonomie afin de favoriser un maintien à domicile.

Cela contribue au mieux-être de la personne accueillie, de retarder l'entrée en institution mais également de la préparer si elle devient nécessaire. C'est aussi une alternative pour préserver les aidants en évitant l'épuisement, en leur per-

mettant de se procurer un moment de repos. En outre, ils peuvent trouver dans l'accueil de jour un lieu d'échanges avec les professionnels, un soutien moral, une écoute.

L'accueil de jour fonctionne du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30. Les personnes du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre peuvent bénéficier d'un transport organisé par la Résidence.

Contact : 05.55.00.01.02 ou directement sur place au 5, avenue Léon-Dunaud, 87310 Saint-Laurent-sur-Gorre. »

Le repas des aînés

Organisé comme chaque année par la municipalité, ce repas a eu lieu le samedi 3 mars 2018 et avait été préparé par le restaurant « le Saint-Laurent », la partie animation étant confiée à Alain MOULY.

Il a réuni environ 150 personnes dans la salle polyvalente, en présence du maire Alain BLOND et de ses adjoints et conseillers municipaux, et a permis à l'ensemble des participants de passer comme chaque année, un agréable moment de convivialité.

Des « petits cadeaux » ont été offerts à l'ensemble des convives par la municipalité.



Le colis des aînés

Dans un souci d'équité, La Commune offre un colis à ses aînés qui ne viennent pas au repas des Anciens. Cette mesure s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, considérant qu'à partir de cette tranche d'âge peuvent survenir des difficultés pour se déplacer au repas offert par la municipalité.

Le local des retraités du canton le Foyer Jean Barbet

En 2016, la commune avait accepté pour l'euro symbolique, le transfert de propriété du bâtiment et du terrain de l'Association des Retraités du Canton à la commune.

La contrepartie pour la municipalité consiste à entretenir le local, et à le mettre partiellement à disposition de l'association des retraités aux jours et horaires antérieurs des activités avant cession, à savoir les

lundis et mercredis après-midi, et le 1^{er} mardi de chaque mois pour une réunion mensuelle.

La municipalité a procédé au diagnostic des travaux nécessaires pour une remise aux normes et une amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment.

Cette nouvelle salle doit permettre d'offrir un nouveau service à la

population selon des conditions qui seront définies ultérieurement, sachant que les réunions de travail du nouveau conseil municipal des jeunes s'y déroulent, et que de nouveaux utilisateurs pourraient s'ajouter (et nous pensons ici notamment aux adolescents participant aux activités de loisirs communautaires les concernant), afin d'optimiser les conditions d'occupation.

Communauté de communes

La vie de la commune et la nouvelle Communauté de Communes « Ouest Limousin »

La vie communautaire s'exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, au sein d'une nouvelle collectivité, la communauté de communes Ouest Limousin, née de la fusion des anciennes Communautés de Communes de « la Vallée de la Gorre » et des « Feuillardiers »

Un bulletin spécial intitulé « découvrez votre communauté de communes » a été distribué dans vos boîtes aux lettres en fin d'année 2017, et nous vous invitons à le feuilleter pour vous familiariser avec la nouvelle collectivité.

Pour rappel, vos délégués élus auprès de la communauté de communes (4 délégués pour Saint-Laurent-sur-Gorre) sont : Alain BLOND, Marie-Laurence MORANGE, Dominique GERMOND, et Jean-Pierre PATAUD.

Sachant que Dominique GERMOND est le 1^{er} vice-président de la CCOL, et a en charge les domaines de l'enfance-jeunesse et de la politique sportive, et que les autres délégués de Saint-Laurent ont toute leur place au sein de diverses commissions ou dans le cadre de représentations extérieures.

La mise en ligne du nouveau site internet communautaire a été réalisée.

Vous pouvez aller le consulter à l'adresse suivante : <http://www.ouestlimousin.com> et prendre connaissance de toute l'actualité de la communauté de communes, du projet de développement du territoire, et des délibérations prises par le conseil communautaire.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce nouveau territoire est la conséquence des récentes réformes territoriales imposées par le législateur (Loi NOTRE de 2015, Nouvelle Organisation Territoriale de la République) avec certes le regroupement des intercommunalités, mais aussi une redistribution des compétences entre l'Etat, les régions, les départements, les intercommunalités et bien sûr les communes.

Les compétences dévolues à la communauté de communes sont exercées dans des domaines qui touchent à votre vie quotidienne, et la liste de ces compétences figure dans le bulletin spécial « découvrez votre communauté de communes »

La culture et les loisirs

La culture et les loisirs, c'est le CINEMA !

Ciné Plus Limousin, avec le concours de la municipalité, organise chaque mois une séance de cinéma.

Le premier vendredi de chaque mois, vous pouvez en effet à l'espace culturel Desoubdanes, place de l'église, assister à la projection d'un film récent avec une qualité de

son et d'image analogue à celle des salles spécialisées.

L'été, vous pouvez même profiter d'une séance en plein air sur écran géant, au stade municipal.

Les tarifs de cinéma sont attractifs, compte tenu de la participation financière de la municipalité. Le tarif adulte est en effet de 5 €; et l'enfant

de moins de 13 ans paie 3,50 €.

Les séances et films sont annoncés par les canaux habituels de diffusion (affiches en divers lieux de la commune dont les vitrines des commerçants, les panneaux d'affichage municipaux. Vous pouvez aussi consulter le site internet de l'office de tourisme à l'adresse tourisme@ouestlimousin.com

Et c'est aussi le THEATRE !

Il arrive également que la commission « loisirs-culture » du conseil municipal organise des représentations théâtrales pendant l'année. La

programmation est éclectique, et est portée à votre connaissance par les canaux d'affichage habituels. Dans l'immédiat, le calendrier 2018 ne

comporte pas de représentation de prévue, mais toutes les suggestions sont les bienvenues.

Et la culture et les loisirs, c'est également des EXPOSITIONS !

En 2017, la salle culturelle avait ainsi accueilli une exposition de peintures :



Les expositions de l'été 2018 seront : la 2^e édition d'un « monde si petit » du 21 juillet au 15 août 2018 (pour les enfants et les grands, entrée libre, salle culturelle) et la 3^e édition des « rencontres photographiques » du 28 juillet au 24 août 2018 (entrée libre, maison des associations).

Nous vous invitons à venir nombreux assister à ces diverses représentations ou admirer ces expositions.

Le cinéma ou le théâtre en milieu rural, ou toute autre manifestation en rapport avec l'art ou la culture,

c'est à la fois le spectacle près de chez soi, un moment de partage avec les autres habitants de la commune, et un instant de détente et de convivialité.

Nous avons parlé dans ce bulletin de la nécessité du maintien du com-

merce de proximité, nous pouvons aussi énoncer cette même nécessité pour « le maintien du loisir de proximité », dont la pérennité repose sur une présence fidèle et une participation active des habitants de la commune.

Des animations diverses et variées

Les manifestations festives et d'animation dans la commune sont organisées à l'initiative de plusieurs acteurs, dont la commune, la communauté de communes, et bien sûr les associations (pour lesquelles vous trouverez le détail de

leurs animations à la rubrique « vie associative » de notre bulletin)

Vous pouvez notamment noter sur vos agendas que les dates des marchés fermiers sont fixées, et que celles des marchés ayant lieu

à Saint-Laurent sont les 12 juillet et 16 août.

Et toujours pour l'ensemble des manifestations, 1 clic à l'adresse internet tourisme@ouestlimousin.com

Et nous revenons ci-dessous sur quelques animations notables de l'année 2017 :

Le marché de Noël organisé par la commune

Le marché de Noël était organisé le 3 décembre 2017 par la commune, et une fois encore le public et les exposants ont répondu présent sur la place Léon Litaud et dans les salles et rues environnantes au cœur du bourg.



Le journaliste du populaire a bravé le froid (tout comme les nombreux visiteurs) et a relaté l'événement du 3 décembre de la façon suivante :

« C'est un petit froid sec qui a saisi les exposants du marché de Noël à Saint-Laurent-sur-Gorre. Certains se sont découragés mais la majeure partie d'entre eux ont déballé.

Les premiers visiteurs sont arrivés vers huit heures pour découvrir les stands et le vide-greniers. Public emmitoufflé car le temps est resté invariablement le même toute la journée.

La bonne chaleur des braseros...

Les stands où l'on cuisait saucisses et bretzels (au stand du comité de jumelage notamment) ont eu beaucoup de succès vu la qualité des mets proposés, mais peut-être aussi par la chaleur que diffusaient les braseros. Pour organiser tout cela, les équipes techniques et les élus de Saint-Laurent-sur-Gorre se sont mobilisés et ont été omniprésents toute la journée. À

12 heures, la mairie offrait le verre de l'amitié en présence d'Alain Blond, maire et Yves Raymond, conseiller départemental. L'animation a ainsi continué toute la journée avec la Limousik-Band qui égayait les allées et le passage d'un grand gentil loup qui a fasciné les enfants.

Le Père Noël n'a pas fait défection et était un peu en avance, une fois n'est pas coutume. On ne saura jamais si c'est lui qui a accroché une ligne électrique avec son traîneau en arrivant, car une panne de secteur a gêné les exposants, mais heureusement vers la fin de l'après-midi. »

Et nous vous espérons nombreux en décembre 2018 pour le 22^e marché de Noël !



Animations

Le forum intercommunal des associations sportives

Tout comme en 2017, La municipalité avait mis à disposition les installations sportives de la commune et ses moyens techniques et logistiques, afin de permettre la tenue du 2^e forum intercommunal des associations sportives qui a eu lieu le dimanche 10 septembre 2017.

Et le mur d'escalade installé près du plan d'eau, et qui était là pour la première fois, a rencontré un franc succès.

Le prochain forum intercommunal des associations sportives aura lieu le dimanche 9 septembre 2018, et en vertu d'un principe d'alternance de sa tenue sur le territoire intercommunal « ouest limousin », il aura lieu à Cussac.

Avec 16 communes et 11.514 habitants, le territoire « ouest limousin » possède 62 associations sportives comprenant 18 disciplines. Gageons que nos lecteurs devraient bien se « sporter » avec une telle offre relative à la pratique sportive !

Et rappelons que le service des sports de la communauté de communes Ouest Limousin met en œuvre les objectifs du projet de développement communautaire, à savoir coordonner et développer les activités physiques et sportives sur le territoire, et promouvoir et encourager la pratique sportive.



Et si en 2018 comme en 2017, chacun participait à sa manière au fleurissement général de la commune ?



La commune a encore vu ses efforts récompensés en 2017 en matière de fleurissement, obtenant un prix décerné par les conseillers départementaux du territoire.

Et en 2018, que vos fleurs et plantes soient au rendez-vous sur vos balcons, dans vos cours, et tout endroit où il vous plaira de les exposer !

Continuons à faire vivre cette maxime : « FLEURIR, c'est ACCUEILLIR »

Et si nous mettions à l'honneur des personnes de Saint-Laurent qui se distinguent particulièrement dans un domaine ?

Si vous connaissez une personne résidant sur la commune qui mériterait d'être citée dans le bulletin municipal, en raison d'activités ou d'actions qui la distinguent particulièrement, n'hésitez pas à nous en faire part (complétez la rubrique « contact » sur le site

internet de la commune, ou alors venez-nous rendre visite à la mairie) après avoir bien sûr obtenu l'accord de l'intéressé(e), le comité de rédaction étudiera cette demande avec toute l'attention qu'il convient.

Tribune de la liste d'opposition

Un élan citoyen

Dans un article du populaire du centre du 16 mars 2018, on vous dit que « les sceptiques » étaient nombreux au sujet du projet de station-service. Mais au Conseil municipal, nous avons dû affronter onze opposants à commencer par le maire et ses adjoints qui ont mis en avant, pendant près de deux ans des avalanches de propos pour dénoncer et refuser notre projet :

- « La commune perdra quinze mille euros par an »
- « Je ne connais pas une station municipale qui marche »
- « Ce n'est pas le rôle d'une commune de s'occuper de la distribution de carburant » etc...

Pourtant ce projet était indispensable et nous avons toujours dit qu'il fallait le réaliser au plus vite. Toutes ces tentatives pour le repousser nous ont fait perdre près de deux ans. Nous avons proposé ce projet au conseil municipal du 16 octobre 2014 et l'équipe majoritaire ne l'a accepté que le 25 juillet

2016. Nous remercions et félicitons les habitants de St Laurent qui ont massivement soutenu notre projet en signant nos pétitions et en engageant la discussion faisant ressortir le besoin impératif de cette station. Cinq ans sans carburant sur la commune, quelles conséquences sur le commerce local ? Les premiers résultats montrent la pertinence du projet que nous avons défendu sans relâche. Nous continuons cependant à penser que le choix de l'emplacement de cette station n'est pas judicieux :

- la difficulté de sortie pour les camions est évidente
- il faudra bien, un jour chiffrer le surcoût occasionné par ce choix

L'inauguration de cette station a eu lieu le samedi 26 mai. Pourquoi la population de St Laurent n'a-t-elle pas été invitée ?

Concernant les projets en cours, nous devons nous interroger sur l'aménagement du terrain de La Borie :

- Le bassin d'orage, prévu, réalisé, puis rebouché aura coûté combien ?

- La maison de santé que Mr le Maire et son équipe veulent confier à une société d'économie mixte (SELI) plutôt que d'en faire une réalisation municipale va générer des bénéfices pour qui ?

- Surcoût pour les professionnels de santé ?

- Quels coûts pour la commune : aménagement de la voirie, des réseaux, des parkings ?

Nous restons vigilants et nous ne manquerons pas de vous informer. Nous restons à votre écoute. Nous vous souhaitons de passer un agréable été .

Jean Pierre PATAUD,

Valérie ILAHA-ITEMA,

Michel SALAGNAD

Je découvrirai, en même temps que vous le contenu de ce bulletin municipal. Etant pourtant membre de la commission communication.

Je n'ai pas été invité à son élaboration, le responsable de cette commission, Mr Germond, 3^e adjoint répondant à ma demande par les propos suivants : « Dans son contenu, le bulletin est désormais l'expression d'une continuité qui n'amène donc pas à solliciter de façon spécifique la commission communication ».

Si continuité il y a c'est bien dans la méthode. Chacun appréciera.

Jean Pierre PATAUD

Vie associative

Comme chaque année, nous donnons dans cette rubrique la parole aux responsables d'associations communales, afin qu'ils puissent en quelques lignes rappeler la nature de leurs activités, et détailler leur programme des mois à venir.

Dans un précédent bulletin municipal, nous avons fait un clin d'œil en direction de l'association des commerçants aujourd'hui en sommeil. Compte tenu du nombre de commerces dans la commune et de leur dynamisme unanimement salué par tous, nous nous permettons un nouveau clin d'œil, mais cette fois-ci encore plus appuyé, afin **que revive notre association des commerçants**. Un article sur cette renaissance dans le bulletin de l'an prochain, Chiche ?

Nous voulons également dans cette rubrique mettre en avant l'initiative prise en ce début d'année 2018 par 2 associations sportives, le Sporting club cycliste laurentais (SCCL) et le « Trail Via Agrippa » qui ont organisé en commun un vétathlon le dimanche 8 avril, avec une pleine réussite, illustrant ainsi que la coopération et la mise en commun de moyens entre associations, sont de nature à permettre un renouveau de la vie associative et la mise en place de nouvelles animations.

Nous le répétons l'an dernier, les associations vous attendent !!!

Et en lançant cet appel, nous pensons particulièrement au comité des fêtes dont le nombre de membres s'est réduit notablement (moins d'une dizaine de bénévoles)

« Le bénévolat a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix »

Sport et loisirs

- ACCA de Saint-Laurent-sur-Gorre
- Association de Gymnastique Volontaire de la vallée de la Gorre (AGV)
- Association des Chemins du Yoga
- Association Jazz Danse
- Club Gymnastique et Rencontres (ex-Gymnastique Volontaire des Retraités du Canton)
- Comité de Jumelage
- Comité des Fêtes de Saint-Laurent-sur-Gorre
- Judo Club Val de Gorre
- La Gaule Laurentaise
- La route dans les rétros
- Sporting Club Cycliste Laurentais (SCCL)
- Tennis-Club Laurentais

Autres associations et partenaires

- Amicale des écoles
- Association « fastoche les enfants »
- Association perce-neige
- FNATH
- La Chataigneraie Limousine
- La Gendarmerie Nationale
- La médiathèque intercommunale de Saint-Laurent
- Le Jardin de Liliane
- Le Parc Naturel Régional
- Syndicat Mixte Vienne-Gorre (SMVG)
- Mr MALICHIER (anciens combattants)
- UNA ouest 87

Et nous rappelons aux associations que le **panneau d'information numérique** implanté dans le centre bourg peut leur permettre de faire connaître **les dates de leurs manifestations** tout au long de l'année, sur demande effectuée auprès de la mairie. Ils peuvent également en faire de même auprès de l'office de tourisme qui se chargera de l'inscription au calendrier intercommunal.

ACCA

Pour la saison 2017/2018, l'association compte 70 membres. Ce nombre se stabilise, mais il faut rester néanmoins attentif. La fédération des chasseurs l'a bien compris en faisant le permis à zéro euro.

Tout d'abord, les membres du bureau, ainsi que l'ensemble des adhérents, tiennent à remercier tous les agriculteurs et propriétaires terriens qui nous autorisent l'accès de la chasse sur leurs terrains.

Le grand gibier se porte bien : sangliers et cervidés semblent être en augmentation. Les chasseurs essayent de faire de leur mieux pour contenir au maximum les dégâts (pose de clôtures).

Pour le petit gibier, maintenir les populations sauvages semble problématique, malgré des lâchers de reproducteurs : météo défavorable, nuisibles (renards, martres). Des piégeages sont effectués.

Les chasseurs remercient également la Mairie pour son soutien financier lors des travaux d'agrandissement de son local.

Les chasseurs vous donnent rendez-vous le 29 juillet 2018 pour la journée entrecôtes et le 02 septembre 2018 pour la journée grillades et la remise des cartes.

Le Président de l'ACCA,
Jean-Pierre MORANGE

Association de Gymnastique Volontaire : AGV

Le club EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) Sport-Santé de la Vallée de la Gorre vous propose comme activités :

- La **SOPHROLOGIE** : le lundi, animée par la sophrologue diplômée Chantal BESSE.
- La **GYMDOUCE, WELLNESS** (bien-être) **ET STRETCHING** : le mercredi avec l'animatrice sportive

diplômée Pascale BASTIE.

Vous souhaitez maintenir votre autonomie dans les gestes de tous les jours, vous souhaitez participer à une activité sportive collective visant le maintien de votre état de santé, de votre bien-être, vous recherchez la détente et les moments conviviaux tout en étant acteur de votre santé, alors n'hésitez plus !

Venez nous rejoindre et découvrir le sport santé au cours des séances de notre club. Bénéficiez de 2 séances gratuites !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler aux numéros suivants : 05 55 48 28 56 ou 06 87 64 99 10

Association les chemins du YOGA

Vous souhaitez apprendre à vous écouter plus finement, vous muscler en douceur tout en respectant votre corps et ses limites, à améliorer votre concentration, votre souplesse et votre tonicité, à mieux respirer et par là-même, à mieux gérer vos émotions



Le Hatha Yoga est une réponse efficace aux nombreux déséquilibres créés par les conditions de vie moderne. C'est un Yoga complet

qui, grâce à ses pratiques posturales (asana) et respiratoires (pranayama) vous permettra :

- d'éliminer vos tensions tout en améliorant votre tonicité
- de mieux gérer votre stress et vos émotions

- de prendre du recul par rapport à vos soucis
- d'améliorer votre concentration
- d'accroître votre dynamisme

Le Yoga, est un outil d'accomplissement de soi. Il permet d'appréhender le corps dans sa globalité et a pour but ultime la quête d'une harmonie, d'une unité corps et esprit, de l'équilibre qui sommeille en chacun de nous.

Les cours ne sont pas organisés par niveau, vous pouvez débiter à n'importe quel moment de l'année.

Ils sont donnés par Catherine DURUISSEAU, professeur de l'école de Yoga Sadhana.

Ces cours se déroulent à la maison des Associations, rue de la République à Saint Laurent sur Gorre.

Le lundi de 18h30 à 20h

Le jeudi de 19h à 20h30

Le vendredi de 10h à 11h30

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler au : 05 55 31 19 23

cheminsduyoga87@gmail.com

Association Jazz danse



Depuis plus de 20 ans l'association Jazz Danse propose différentes activités de danse à « la maison des Associations » de Saint Laurent sur Gorre.

L'année 2016/2017 s'est clôturée par notre traditionnel spectacle le 10 juin 2017 où le public est venu nombreux à la salle Polyvalente de Saint Laurent sur Gorre applaudir le résultat des élèves.

Les inscriptions se déroulent en septembre mais nous acceptons des nouveaux élèves en cours d'année.

Pour l'année 2017/2018, quelques changements d'horaires ont été indispensables. Nous proposons des cours de gym-Fitness, zumba, Eveil Modern'Jazz (à partir de 3 ans), jazz enfants, jazz ados-adultes, Hip-Hop et country. Nous

vous en communiquons les horaires ci-dessous.

Cette année encore, l'association a participé au Forum des associations sportives de la CCOL et au Marché de Noël de Saint Laurent sur Gorre.

Grâce aux dons des bénévoles et aux membres le marché de Noël

a été une grande réussite. Rendez-vous l'année prochaine.

Enfin nous clôturerons notre année par notre traditionnel spectacle qui aura lieu le samedi 30 juin 2018 à la salle Polyvalente de Saint Laurent sur Gorre. Vous pourrez venir découvrir nos différents cours et le résultat du travail de nos élèves.

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre après 19h au 06 30 72 15 93 ou 06 01 93 64 05 ou 06 73 93 80 91

Vous pouvez consulter également notre page Facebook « Association-JAZZ-DANSE »

Les membres de l'association

Cours	Horaire	Professeur
Hip-hop	Mardi 18h15-19h15	Nicolas Bordas de Multi Fa 7
Jazz enfants	Mercredi : (Eveil) 15h45-16h30 (débutant) 16h30-17h30 (initié) 17h 30-18h30	Aurélie Dutheil
Country	Vendredi 19h30-20h30	Aurélie Dutheil
Gym-Fitness	Vendredi 18h 15-19h15	Karine Reynaud-Marétheu
Zumba	Vendredi 19h 30-20h30 21h30-22h30 (ponctuellement)	Karine Reynaud-Marétheu
JAZZ Ados-Adultes	Samedi 10h-11h30	Aurélie Dutheil

Club Gymnastique et rencontres



Lors de sa dernière assemblée générale, le Club de Gymnastique Volontaire des Retraités du Canton de Saint-Laurent-sur-Gorre a changé de nom. Il est devenu le club « Gymnastique et Rencontres ».

Chaque lundi de 10h à 11h, une trentaine d'adhérents (es) se retrouvent à la salle des fêtes de St-Laurent pour maintenir leur souplesse, leur habileté motrice et leur équilibre.

Le mercredi de 10h30 à 11h30, une douzaine de participants travaille plus particulièrement l'équi-libre ou profitent de l'environnement extérieur pour s'assouplir et travailler leur souffle.

Vous pouvez nous rejoindre pour partager des activités physiques mais aussi des moments conviviaux.

Informations auprès de la Présidente Geneviève Poussin 05 55 00 03 86



Comité de Jumelage

Tout au long de l'année scolaire :

- L'atelier de loisirs créatifs a lieu les vendredis après-midi, sous la responsabilité de Colette et Evelyne dans la salle de réunions de la Maison Des Associations de 14h30 à 17h30 et compte une vingtaine d'adhérents.

- L'atelier d'allemand a lieu tous les lundis de 17h50 à 19h00 pour les adultes, il est animé par Marie-Thérèse et Liane à la Maison

Des Associations et compte une dizaine de participants.

La décoration des fontaines de Printemps a eu lieu la semaine avant Pâques, toujours en accord avec les Comités des Fêtes des communes participantes, sur le thème Bavarois qui fête le renouveau et l'eau.

Le vendredi 4 mai, pendant la semaine européenne, un quizz ados-adultes a été organisé en collaboration avec la médiathèque et la

maison de l'Europe.

Pour les jobs d'été, rien n'est encore déterminé.

Mais pour les échanges de jeunes, nous sommes en pourparlers pour un camp d'adolescents au gîte de Feuillade durant la première semaine d'août 2018.

Pour terminer l'année nous renouvèlerons le marché de Noël.

Notre comité compte 76 adhérents.



Comité des Fêtes : **quoi de neuf au Comité des Fêtes**

Ce début d'année a vu le comité des fêtes rester inactif et cela à cause d'un désintéressement constaté lors de l'assemblée générale; de ce fait nous n'avons pas pu continuer à présenter le carnaval par manque de bénévoles pour l'encadrement et l'élaboration du char de Mr Carnaval.

Nous espérons cependant être présents lors de la fête de la musique le jeudi soir 21 Juin avec des ani-

mations musicales diverses et une restauration rapide et une buvette sur place.

Nous tâcherons également de maintenir la fête annuelle qui se déroulera comme à son habitude sur le site du plan d'eau le 2^e weekend d'Aout. Les animations traditionnelles seront à la disposition du public ainsi que quelques nouveautés en cours d'élaboration. Le feu d'artifice tiré sur les berges de

l'étang viendra clôturer la fête.

Cependant, ces manifestations ne pourront se dérouler sereinement sans l'implication de volontaires bénévoles dont la présence est plus que souhaitée au sein du comité : nous ne pouvons que constater que le fonctionnement d'une telle association ne peut perdurer sans l'engagement de moyens humains afin d'étoffer l'équipe actuelle.

L'équipe du comité des fêtes

Dans son édition du 12 mai 2018, le quotidien « Le Populaire du Centre » a rendu compte de la dernière assemblée générale de l'association du Comité des Fêtes en ces termes :

« Un Comité des fêtes en veille : Le comité des fêtes, toujours présidé par Eric de Vos, souffre d'un mal récurrent du monde associatif : un manque cruel de bras et de bonnes volontés. Alors lors de sa dernière réunion, le comité des fêtes était satisfait d'accueillir Martine Boyer, qui reprend la lourde tâche de trésorière. Alain Blond, maire, était présent pour assurer l'association du soutien de la municipalité à l'association. Il prendra la forme d'une subvention et de la mise à disposition le cas échéant des services techniques de la ville pour les grosses opérations. Sensible à ces soutiens, le président reste prudent et se centre cette année sur deux manifestations : la fête de la Musique le 21 juin et la fête communale du mois d'août. Déjà le challenge ne sera pas facile. Alors si vous avez un peu de temps et d'énergie à donner, ayez le réflexe comité des fêtes ! » **Source : Le populaire du centre.**

Judo club Val de Gorre



Le Judo Val de Gorre a fait sa rentrée sur ses 2 sites de Saint Laurent sur Gorre et Cognac La Forêt avec un nouveau professeur Jason GUILLOT, sportif de haut niveau (Pôle Espoirs Poitiers, Pôle France Bordeaux, Centre National France des - de 23 ans.) Club dynamique et en plein essor avec 114 licenciés sur la saison passée, les enfants sont accueillis dès l'âge de 4 ans. Pour les adultes (en plus du Judo), le club propose également de la préparation physique à travers la pratique du Taïso.

Les judokas participent régulièrement aux compétitions sur l'ensemble du territoire et représentent ainsi fièrement les couleurs du JUDO CLUB VAL DE

GORRE. Des stages sont également proposés 2 fois par an mais le club organise également son propre tournoi tous les ans.

Si cette discipline vous intéresse, les cours ont lieu hors des périodes de vacances scolaires.

A Saint Laurent sur Gorre (salle de motricité) :

Le mercredi de 16h45 à 17h30 pour les enfants de 4 et 5 ans ; de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 6 à 10 ans inclus ; de 18h30 à 19h30

pour les ados à partir de 11 ans et adultes et du Taïso de 19h30 à 20h30 pour les adultes.

A Cognac la Forêt (salle polyvalente) :

Chaque jeudi (excepté le 3^e du mois) de 16h45 à 17h30 pour les enfants de 4 et 5 ans ; de 17h30 à 18h30 pour les enfants de 6 à 10 ans inclus ; de 18h30 à 19h30 pour les ados à partir de 11 ans et pour les adultes.

Le club offre la possibilité de récupérer les enfants à l'école de Cognac La Forêt et au Centre de Loisirs de Saint-Laurent (sous certaines conditions.)

Contact : Alexandra FERRARI - 06 26 31 47 34
judovaldegorre@gmail.com

La Gaule Laurentaise

La saison de pêche 2017 est terminée. Pour la « GAULE LAURENTAISE » malgré une baisse de 6.73%, le bilan global est positif avec 319 cartes de pêche vendues, toutes catégories confondues.

Les différents concours organisés par l'association à ST LAURENT, ST CYR se sont globalement bien déroulés.

Pour l'année 2018, les mêmes manifestations sont reconduites avec l'ouverture du petit étang le 1er mai, le concours de Saint Cyr le 03 juin, le 12 août à Saint Laurent. Enfin cette année, le concours « Jeunes Pêcheurs » se déroulera le 14 juillet sur l'étang communal du parc Sansonnet de Saint Cyr.

L'AAPPMA et la fédération ont effectué un rempoissonnement important puisque 400 kg de truites farios, 200 kg de truites arc en ciel, 100 kilos de gardons ont été déversés dans les cours d'eau et étangs.

L'AAPPMA maintient en 2018 les efforts réalisés

dans le cadre de l'alevinage de truitelles de printemps et d'automne.

Les actions entreprises dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et étangs sont poursuivies en 2018 en collaboration et soutien des mairies et du syndicat mixte Vienne Gorre.

Les cartes de pêche sont en vente auprès de trois dépositaires. Le restaurant de GORRE, la librairie « l'Encre bleue » et le bar « Chez Didine » à SAINT LAURENT sur GORRE.

Les membres du bureau de la Gaule Laurentaise remercient tous les bénévoles qui œuvrent et donnent de leur temps pour satisfaire l'ensemble des adhérents de l'AAPPMA.

Bonne saison de pêche 2018 à tous.

Le Président
Jean Pierre MATHIEU



La Route dans les Rétros **Manifestations et sorties 2018**

Ont déjà eu lieu à la date d'élaboration du bulletin municipal :

- **Samedi 31 mars**
Concours de Belote – Saint Laurent Sur Gorre
- **Samedi 19 et dimanche 20 mai**
Sortie « A travers le Périgord Blanc & Vert »

Sont à venir :

- **Dimanche 03 ou dimanche 17**
Sortie en groupe (transport en bus) vers le Musée de l'ancienne Usine AILLOT (Musée de camions anciens par l'Association CAMION ANCIEN) à Monceaux Les Mines. Déjeuner de midi pris sur place au musée.

- **Dimanche 14 octobre**
Sortie routière sur la journée. La destination et le programme n'ont pas encore été fixés.
- **Samedi 17 novembre**
Assemblée Générale
- **Samedi 17 novembre**
Repas annuel



Sporting Club Cycliste Laurentais

Une première : En effet, en collaboration avec l'Association Via- Agrippa, le dimanche 8 avril 2018, a été organisé sur le site du plan d'eau de Cognac la Forêt, un Vétathlon. Pour tout renseignement et inscription pour l'année prochaine, consultez le site www.vetathlon-agrippa-laurentais.ovh ou Monsieur Jean-Claude Lathière au 05 55 48 21 58 ou 06 71 89 80 76.

2018 a vu également se dérouler deux manifestations : le samedi 3 février une soirée choucroute, et le 28 avril la demi-journée cyclo ouverte aux licenciés et non licenciés, avec un départ place de L'église à Saint-Laurent-sur-Gorre. Deux circuits étaient au programme : un de 80 km régulé à 25 km/h et l'autre de 50 km régulé à 22,5 km/h.

De plus, tous les mercredis et samedis c'est en moyenne une quinzaine de membres qui

s'entraînent (50, 60, 80 km voir plus), sur nos belles routes de campagne. Certains participent chaque année à des BRS, (La Limousine, l'Ecureuil, etc..).

Pour les personnes intéressées par les activités de notre club, téléphoner au 05 55 48 10 36



Les cyclos en famille lors de la sortie à Vitrac 24

Tennis Club Laurentais

Le Tennis Club Laurentais a été créé le 1er juillet 1982. Le Club est affilié auprès de la Fédération Française de Tennis, permettant ainsi de participer et d'organiser des compétitions homologuées par celle-ci.

Les structures du Club sont un terrain de tennis avec éclairage et un petit chalet servant notamment pour les journées de Championnat et pendant le tournoi.

L'objectif essentiel du Club est de maintenir l'activité du tennis en milieu rural et en second lieu d'accroître le nombre de ses membres.

Pour réaliser ses objectifs, le Club organise :

- Une école de tennis pour les jeunes assurée par un initiateur 2ème degré qui se déroule d'avril à juillet et de septembre à novembre (selon les conditions météorologiques).
- Un tournoi annuel qui se déroulera du jeudi 21 juin au dimanche 8 juillet. Ce tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs non classés, 4^e série et 3^e série. Il est remis un lot à chaque participant.
- Le Club participe aux différents championnats et coupes organisés par la ligue.

Suite à la réforme des régions la ligue du Tennis du Limousin est remplacée par la ligue de Tennis de Nouvelle Aquitaine.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Mr Thierry Scotto Di Perrotolo
 Vice-Président : Mr Philippe Raffier
 Trésorière : Mme Françoise Reimbault
 Trésorier-Adjoint : Mr Michel Meynard
 Secrétaire : Mme Florence Meynard
 Secrétaire-Adjoint : Mr Philippe Vignerie

Les tarifs des licences et autres sont les suivants :

- Licences adultes : 45 euros
- Licences jeunes (moins de 18 ans) : 35 euros
- Location horaire : 10 euros
- Forfait 5 heures : 30 euros
- Caution clé : 30 euros

Pour tous renseignements concernant la pratique du tennis au sein du club, vous pouvez contacter :

Mme Françoise Reimbault
Librairie « l'Encre Bleue »
87310 St Laurent-sur-Gorre
Tél : 05 55 48 20 52

Infos utiles et liens

Sites internet

Commune :

www.saint-laurent-gorre.fr

Multi-accueil :

www.lespetitsfilous.net

Médiathèque :

mediavallegorre.over-blog.com

Office de Tourisme

www.tourisme-valleedelagorre.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

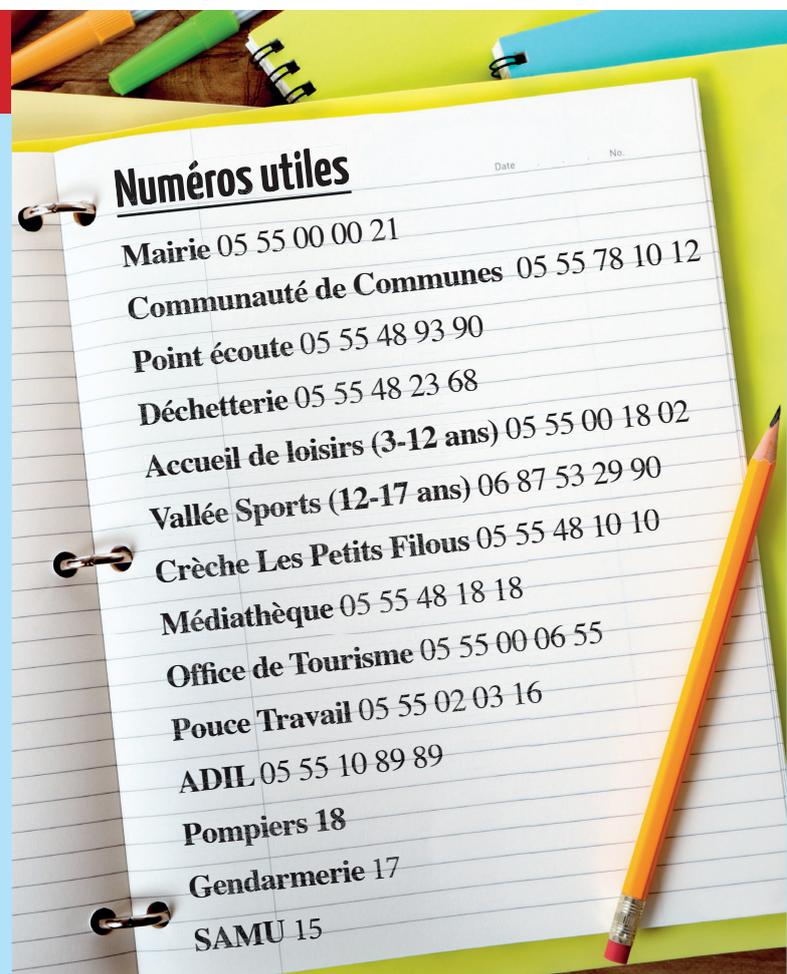
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi matin de 9h à 17h

Tél. : 05 55 00 00 21

Mail : mairie.stlaurent.gorre@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-laurent.fr



Amicale des Ecoles

L'Amicale des écoles est une association réunissant des parents bénévoles qui ont leurs enfants scolarisés à St Laurent sur Gorre et Gorre. Petite équipe dynamique et motivée, l'association est organisée avec une quinzaine de membres actifs, dont le bureau est composé de :

- Frédérique VIROUX, Présidente
- Anne GORCE, Vice-présidente
- Valérie DUPUY, secrétaire
- Annick BOUGOIN, secrétaire adjointe
- Laëtitia COLETTE, trésorière
- Marianne DEMARTY, trésorière adjointe.

Association participant pleinement à la vie de l'école, l'Amicale propose tout au long de l'année scolaire des manifestations permettant d'aider financièrement les projets des équipes enseignantes et ainsi permettent à nos enfants de bénéficier de sorties, de spectacles, de voyages scolaires, ...

Plus précisément, l'Amicale a participé l'an dernier

au marché de Noël, au marché aux fleurs et aux légumes, a organisé

un loto et la Kermesse des écoles. Ces manifestations sont ouvertes à toutes les familles ainsi que l'ensemble de la population.

Les projets pour 2018 sont les mêmes que pour 2017, avec quelques nouveautés comme la vente de brioches par exemple.

L'Amicale est bien sûr ouverte à tous les parents et tout au long de l'année vous serez les bienvenus. Un seul objectif, faire plaisir à nos enfants, alors n'hésitez plus!

Notre blog : amicaledesecolesdestlaurentsurgorreetgorre.blog4ever.com



Association « Fastoche les enfants »

L'association « Fastoche, les enfants » accompagne les enfants du RPI de Gorre et de Saint-Laurent-sur-Gorre (Regroupement Pédagogique Intercommunal), dans leur apprentissage scolaire. Cette année 21 enfants, du CP au CM2 en difficulté ou non, sont encadrés individuellement ou non, par une équipe de bénévoles. L'aide aux leçons vient en complément du soutien scolaire. Nous remercions l'équipe enseignante de nous aider à mieux

gérer notre activité, par leur disponibilité et leur écoute.

« Fastoche les enfants », c'est aussi des moments de détente et de complicités partagés entre bénévoles, parents et enfants. Pour Noël, ils ont assisté à une séance de cinéma et un goûter, en fin d'année scolaire 2016-2017 c'était le Bowling à Feytiat.

Notre association continue d'exister avec les mêmes membres du bureau et les bénévoles ainsi que grâce à l'aide des communes de Gorre et

de Saint-Laurent-sur-Gorre, et de l'adhésion des familles. Nous les en remercions.

Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes désirant aider, partager un peu de temps avec les enfants mais aussi pour le fonctionnement de l'association.

N'hésitez pas à nous contacter.

Président : Dunaud Stéphane

Secrétaire : Bougouin Jacqueline

Tél : 05 55 58 68 99

Tél : 05 55 00 07 83

Association Perce-Neige



Perce-Neige ! Si aujourd'hui la nouvelle génération ne sait pas toujours dans quel film a joué l'acteur Lino Ventura, toutes les générations connaissent

l'homme au grand cœur, fondateur avec son épouse de Perce-Neige.

Leur action a changé à jamais la vision de tous sur les personnes handicapées. Dans la continuité de la volonté de Lino Ventura, nous mettons tout en place pour que les résidents de la Maison Perce-Neige de

St Laurent-sur-Gorre puissent vivre dignement, que leurs souhaits soient entendus et que l'accompagnement qui leur est proposé soit optimum en réponse à leurs projets personnalisés. Nous travaillons tout au long de l'année pour améliorer nos pratiques dans la dynamique de l'Amélioration Continue de la Qualité.

Cette année, vous avez pu voir le décor de la Maison Perce-Neige se modifier, prendre un peu plus d'ampleur et ainsi faciliter au mieux la vie des résidents et du personnel. Nous avons créé une terrasse couverte pour les résidents, agrandi l'infirmierie, l'atelier, la lingerie et le parking du personnel. Quelques aménagements ont été opérés autour de la réserve d'eau des pompiers pour garantir à tous une meilleure sécurité répondant aux normes en vigueur.

Pour cette fin d'année, le siège de la Fondation Perce-Neige nous a commandé des articles confectionnés par les résidents qui seront en vente dans le catalogue de la Fon-

dation <https://www.perce-neige.org>. Cette surcharge de travail nous empêche de participer au marché de Noël et nous le regrettons ! Nous tenions néanmoins à remercier toutes les personnes qui ont apprécié notre stand l'année dernière et remonté l'information au siège de Perce-Neige. En effet, c'est une très grande fierté pour les résidents de voir leurs réalisations vendues dans ce catalogue ! Nous mettrons tout en œuvre pour participer au marché de Noël l'année prochaine. Les fonds récoltés pour la vente de ces articles seront reversés à la Maison Perce-Neige de Saint Laurent sur Gorre, qui, aura le plaisir d'en reverser une partie à la Maison Perce-

Neige de Boulogne Billancourt au profit des résidents dont la dépendance est plus significative. Grâce à ce geste les « petites mains » de la Maison de Saint-Laurent-sur-Gorre pourront être fières d'elles-mêmes et de leur travail. En tout cas, nous, nous sommes déjà fiers d'elles.

Perce-Neige, permet à chacun de se réaliser, de trouver sa place et d'être acteur de cette solidarité. Que nous soyons résidents ou professionnels, nous avons tous un rôle à jouer.

Les résidents et le personnel remercient les commerçants, le personnel de la commune et l'ensemble des partenaires pour cette année passée et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2018.

FNATH



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

Le 27 janvier 2018, une fusion des sections de Saint Laurent sur Gorre et d'Oradour sur Vayres a été réalisée.

Pour autant, cette fusion ne remet nullement en cause le service de proximité proposé par la FNATH de la Haute-Vienne à ses adhérents. La FNATH 87 est attachée à ce service de proximité qui constitue son identité et sa valeur ajoutée au même titre que la solidarité, la convivialité, l'efficacité et l'indépendance.

Le service proposé aux adhérents de Saint Laurent sur Gorre, comme à ceux d'Oradour sur Vayres **reste inchangé** avec 2 permanences mensuelles et un collaborateur du service de conseil et de défense :

Une permanence mensuelle à ORADOUR SUR VAYRES le 1er vendredi de chaque mois de 9h à 11h, salle de la mairie.

Une permanence mensuelle à ST LAURENT SUR GORRE le 1er jeudi de chaque mois de 9h à 11h, 2 place de l'Eglise (sous les arcades).

La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence.

Les juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :
- l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social (salariés, ex-

exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense pour qui ?

Toutes les victimes :

- d'accidents du travail, d'accidents de service, de maladies professionnelles, d'accidents domestiques, d'accidents de la circulation, d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales, de pathologies liées à l'amiante...

Toutes les personnes :

- malades, invalides, handicapées

Les contacts : La présidente de la section locale, Hélène DEMAY, 05 55 78 53 16
Le groupement départemental, 11 Avenue de Locarno à LIMOGES, 05 55 34 48 97 - mail : fnath.87@orange.fr site internet : www.fnath87.org

**La FNATH 87 : Des permanences de proximité
Le 1^{er} jeudi de chaque mois ST LAURENT SUR GORRE
Le 1^{er} vendredi de chaque mois à ORADOUR SUR VAYRES**



La Châtaigneraie Limousine

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations, ...) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes (cf. carte ci-dessous). Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.



Réalisation : Fédération Châtaigneraie Limousin - janvier 2017

Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements, ...).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châtaigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son Conseil développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

Fédération de la Châtaigneraie Limousine
La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Tél. : 05 55 70 99 40 – Courriel : contact@chataigneraielimousine.fr

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.

La Gendarmerie Nationale

Les missions de la gendarmerie nationale



La gendarmerie nationale est une force armée investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, appelée à agir aussi bien dans le champ de la police judiciaire, que de celui du maintien de l'ordre ou de l'action militaire. Quelles que soient les circonstances (paix, crise, guerre), elle assure la continuité de l'action de l'État, sur l'ensemble du territoire français. Profondément ancrée dans les territoires, que son maillage territorial lui permet de contrôler, elle reste fidèle à sa vocation première de surveillance des flux.

La gendarmerie compte environ 103 000 personnes militaires et civiles et près de 30 000 réservistes dont 3 000 sont employés quotidiennement. Ses missions s'articulent autour de 4 pôles.

1. Rassurer et protéger

C'est la finalité essentielle de la gendarmerie départementale qui, dans son action est régulièrement renforcée par les réservistes et les gendarmes mobiles. S'appuyant sur sa proximité avec la population, elle développe trois volets essentiels :

- La prévention de la délinquance qui consiste, par la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives, à empêcher la commission d'infractions. Les unités développent des partenariats avec des acteurs économiques et apportent des conseils de préventions aux particuliers et aux professionnels en s'appuyant sur les 2000 gendarmes correspondants sûreté répartis dans les brigades. La gendarmerie développe également une proximité numérique avec la population (facebook, twitter) afin de mieux l'associer aux actions de sécurité.

- La lutte contre l'insécurité routière qui vise à rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers. Au quotidien, les unités de sécurité routière surveillent le réseau, informent les usagers, préviennent les comportements dangereux et répriment les infractions génératrices d'accidents.

- L'assistance et le secours aux personnes. La protection de la population est l'essence même de l'action des unités territoriales. Forte d'unités spécialisées (pelo-

tons de haute montagne, hélicoptères, unités nautiques), la gendarmerie intervient également dans les espaces montagnards, marins et fluviaux.



2. Enquêter et interpeller

La gendarmerie traite chaque année plus d'un tiers des crimes et délits commis en France. Sa mission consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Dans ce domaine, les brigades territoriales sont renforcées par des unités judiciaires spécialisées. Le dispositif est complété par l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) qui apporte son expertise en matière criminalistique.

3. Sécuriser et maintenir l'ordre

La gendarmerie mobile, forte de 109 escadrons, agit au quotidien pour prévenir les troubles à l'ordre public et renforcer la sécurité générale.

Ses missions sont multiples : opérations de maintien de l'ordre en métropole et outre-mer, renforcement de la gendarmerie départementale dans les zones de sécurité

prioritaires, protection d'édifices sensibles, participation au dispositif VIGIPIRATE, protection d'ambassades à l'étranger.

La garde républicaine assure la protection de l'Elysée, de Matignon et des assemblées parlementaires.

4. Intervenir et défendre

Confrontée à la menace omniprésente du terrorisme, à une criminalité organisée souvent transnationale, la gendarmerie nationale a adapté sa posture et créé 150 pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) « Sabre » composés de militaires spécialement formés et équipés pour intervenir dans des situations délicates. Ces unités sont, si besoin, renforcées par le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN).

La gendarmerie, force armée, déploie plus de 500 militaires dans plus de 100 pays pour assurer la sécurité de nos ressortissants et concourir à l'action de la France pour la stabilisation de pays ou de régions en crise.



Le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Vienne



Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau du département.

Il assure la sécurité de la population sur 193 des 200 communes du département (soit 52 % de la population totale), les communes de Limoges, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Panazol, Feytiat, Condat et Isle dépendant de la police nationale avec laquelle la coopération est permanente.

Le groupement est subdivisé en 3 compagnies commandées par des officiers supérieurs : Bellac, Limoges et Saint-Junien.

Ces compagnies sont divisées en communautés de brigades (COB) ou brigades territoriales autonomes (BTA) réparties sur le territoire selon une logique de proximité (un ou plusieurs cantons). Ces brigades sont notamment chargées de l'accueil du public et du contact avec la population (y compris dimanches et jours fériés), des interventions suite à des appels d'urgence 17, de patrouilles de prévention-dissuasion et des investigations judiciaires initiales ou locales (par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les techniciens en identification criminelle de proximité).

Votre COB de Saint-Laurent-sur-Gorre compétente sur les communautés de communes de Ouest Limousin, et partie des Monts de Chalus et de Porte Océan, elle est commandée par le major BICHAUD, Bruno et comprend 21 personnels dont 13 officiers de police judiciaire sur trois sites: St Laurent Sur Gorre, Oradour Sur

Vayres et Chalus. Elle dispose de personnels formés à votre disposition :

- un correspondant territorial de prévention (CTP) en charge des actions de préventions à destination des écoles, des seniors, des professionnels,
- 4 correspondants sûreté qui ont les compétences pour conseiller les professionnels et particuliers sur des mesures à prendre pour diminuer le risque d'atteintes aux biens.
- un correspondant nouvelles technologies, chargé de sensibiliser à la cybercriminalité

L'action de la COB de Saint-Laurent-sur-Gorre est complétée par celle de diverses unités à vocation particulière :



Les unités spécialisées de police judiciaire : la brigade de recherches de Saint-Junien et une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires de Limoges. Ces unités prennent à leur charge les enquêtes nécessitant une technicité particulière ou une grande disponibilité. Elles disposent de militaires spécialisés dans les actes de police technique et scientifique (techniciens) ou dans les investigations complexes (cybercriminalité, analyse criminelle, portraits-robots...).

Le peloton de surveillance et d'in-

tervention de Saint-Junien

Sous les ordres du commandant de compagnie, il a pour mission :

- de renforcer rapidement les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public. Ils sont notamment équipés et entraînés pour effectuer des missions d'interpellations délicates.
- d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance, de jour mais plus particulièrement la nuit, en complément des services effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale.

Les unités de sécurité routière : L'escadron départemental de sécurité routière est composée de deux pelotons motorisés et de deux brigades motorisées dont celle de Rochechouart. En plus d'assurer la sécurité du réseau routier, ces unités luttent contre la délinquance sur les grands axes de communication.

Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie : chargé de réceptionner les appels 17 et d'engager les unités suite aux sollicitations de la population

Le groupe d'intervention cynophile de Limoges : 7 chiens formés dans la recherche de stupéfiants, de billets de banque, d'armes, et de



personnes.

Les détachements de surveillance et d'intervention : Composés de réservistes et de gendarmes mobiles du département, ils complètent l'action de surveillance du territoire et de protection des populations.

Enfin, la gendarmerie étant basée sur les principes de subsidiarité et

de complémentarité de ses unités opérationnelles, le groupement de gendarmerie départementale peut faire appel, lorsqu'il est confronté à des situations particulières, à des renforts de niveaux régional et zonal (moyens aériens et nautiques, section de recherches, gendarmerie mobile...) ou national (institut

de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, centre de planification et de gestion de crise, GIGN, ...).

Pour de plus amples informations sur la gendarmerie et différents conseils préventifs :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/> ; <https://twitter.com/Gendarmerie>; <https://fr-fr.facebook.com/Gendarmerie.de.la.Haute.Vienne/>

Pour localiser la brigade de gendarmerie la plus proche :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/Contacts/Trouver-ma-gendarmerie>

Pour effectuer une pré-plainte en ligne (atteinte aux biens avec auteur des faits inconnu) :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Pour consulter les appels à témoins de la gendarmerie nationale :

<http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/> ou twitter gendarmerie

Pour signaler un agissement illicite sur internet :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/> ou <http://www.pointdecontact.net/> ; pour les spam : signal-spam.fr

La médiathèque intercommunale

Samedi 24 mars 2018 : Agir sur sa consommation d'énergie

Samedi 24 mars, la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre organisait en partenariat avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et la Communauté de Communes Ouest Limousin, une journée sous le signe des économies d'énergie.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, associé à la médiathèque, proposait trois ateliers pour apprendre à lire ses factures d'énergie : eau, électricité, gaz, mais surtout agir sur sa consommation électrique.

La vingtaine de participants, enthousiaste, a donc bénéficié de quelques astuces à reproduire à la maison !

En effet, Victor Lumineau, animateur de l'espace info-énergie du Parc Naturel, a démontré à l'aide de certains appareils électriques que la consommation peut être importante mais qu'il est facile de la limiter et de réduire le coût de ses factures, en s'équipant mieux ou tout simplement en débranchant les appareils lorsqu'on est absent de son logement.

Pour clôturer les ateliers, des ampoules LED, fournies gratuitement par EDF à la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, ont été offertes aux participants de la journée.



Le Jardin de Liliane

Le label Jardin Remarquable a été renouvelé au Jardin de Liliane pour une durée de 5 ans.

Cette année les visites sont uniquement sur rendez-vous. Un salon de thé au jardin est ouvert sur réservation.

La fête des plantes de printemps a lieu le 27 mai 2018 avec des pépiniéristes et artisans d'art.

Le jardin a été ouvert le vendredi 1^{er} juin, samedi 2 juin et dimanche 3 juin pour les rendez-vous au jardin. Le carnet de jardins concernant cette manifestation était fait cette année uniquement par la Nouvelle Aquitaine.

Le jardin sera à nouveau ouvert les 15 et 16 septembre 2018 à 14h30 et 17h pour les Journées du Patri-

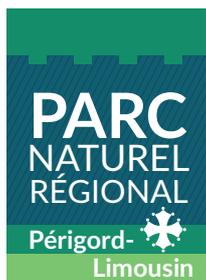
moine.

La fête des plantes d'automne aura lieu le 23 septembre 2018 de 10h à 17h.

Jardin de Liliane
87310 St Laurent-sur -Gorre
Tél 05 55 48 14 29



Le Parc Naturel Régional **Les clefs du perigord-limousin - Chabatz d'entrar...**



Le Périgord-Limousin est labellisé Parc naturel régional depuis 1998. Si ce label donne au territoire la capacité de mieux se développer en veillant à la protection et la préservation des espaces naturels, il permet aussi au territoire de se positionner pour le développement d'un tourisme plus durable. Mais le tourisme, c'est avant tout un accueil digne de ses visiteurs. Le Parc accompagne le réseau des partenaires touristiques vers une organisation plus structurée et pour cela, a souhaité équiper ces « ambassadeurs »

d'éléments d'accueil permettant de revendiquer le label Parc naturel régional. Le Périgord-Limousin a de nombreuses facettes. Le Parc, fort de ses richesses et de sa (bio)diversité, a souhaité donner des clefs de découverte à ses visiteurs, à travers des espaces dédiés, pensés pour eux. Ainsi, 11 sites accueillent des bornes numériques qui recensent l'offre touristique majeure du territoire : sites de visites, chemins de randonnée, hébergements marque « Valeurs Parc », lieux culturels... en français et en anglais. 4 d'entre eux abritent aussi des espaces scénographiques thématiques :



- « Géologie et Paysage » à l'office de tourisme de Rochechouart,
- « Châtaigner » à l'office de tourisme d'Oradour sur Vayres,
- « Terre, Air, Eau » à l'Espace Hermeline de Bussière-Galant,
- « Kaolin et Porcelaine » à la Maison du Patrimoine de Saint-Yrieix

culturels... en français et en anglais. 4 d'entre eux abritent aussi des espaces scénographiques thématiques :

- « Géologie et Paysage » à l'office de tourisme de Rochechouart,
- « Châtaigner » à l'office de tourisme d'Oradour sur Vayres,
- « Terre, Air, Eau » à l'Espace Hermeline de Bussière-Galant,
- « Kaolin et Porcelaine » à la Maison du Patrimoine de Saint-Yrieix



PÉDALER C'EST BRANCHÉ !



De nombreux déplacements de courte distance se font avec notre voiture individuelle : aller acheter son pain, aller à la mairie, à la poste... et au travail (1/3 des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence). Au vu du relief vallonné, la pratique du vélo reste un sport, mais avec l'arrivée de l'assistance élec-

trique, il pourrait bien redevenir un moyen de transport !

Encore faut-il être sûr que le vélo électrique vous convienne, le coût d'acquisition d'un vélo électrique adapté au relief local, suffisamment puissant et autonome, est élevé

ce qui peut faire hésiter à s'équiper... il faudrait pouvoir le tester pour se faire un avis !

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin cherche à trouver des solutions pour permettre à la population de tester ce mode de transport alternatif. C'est pourquoi il souhaite assurer le déploiement de prêt de vé-

los à assistance électrique sur l'ensemble de son territoire, afin que le plus grand nombre y accède.

Il semble pertinent de déployer le service de prêts au plus près des habitants en mettant à disposition les Vélos à assistance électrique dans les mairies des communes volontaires.

La mise en œuvre de cette ambition nécessite l'intervention de communes qui s'engageront à la prise en charge de vélos à assistance électrique dans le but de proposer des prêts de une à deux semaines à leurs habitants.

Si vous souhaitez que votre commune participe à l'opération « Péda-ler c'est Branché »

Contact : Emilie RABETEAU
e.rabeteau@pnrpl.com

LE PARC MIJOTE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Le Parc naturel régional Périgord-Limousin poursuit son engagement pour le développement d'une alimentation de qualité sur le territoire. A l'automne, deux rencontres ont été organisées pour les cuisiniers de restaurant collectif, sur les communes des Cars et de Saint Mathieu. C'est la suite du programme Cantines Gourmandes. Lors de ces rencontres, les cuisiniers ont pu échanger entre eux sur leurs pratiques, rencontrer un maraîcher pour discuter saisonnalité et approvisionnement et essayer

de nouvelles recettes comme la tatin de radis noir ou des galettes de céréales et légumes d'automne. L'objectif est d'apporter aux cuisiniers des clés pour qu'ils puissent incorporer des produits bio et locaux dans les repas tout en respectant l'équilibre des menus, en diminuant le gaspillage et en respectant les coûts.

Pour que ces actions se poursuivent et s'inscrivent dans un projet plus large autour de l'alimentation, le Parc met en place un Projet Ali-

mentaire Territorial. Derrière ce projet, il y a la volonté d'établir un état des lieux des opportunités et des besoins du territoire, de rassembler les acteurs et faire connaître les initiatives et surtout de définir des actions prioritaires et stratégiques. Le dynamisme et la durabilité d'un territoire se voit aussi dans les assiettes.

Contact : Cécile Robert
c.robert@pnrpl.com





2018 CÉLÈBRERA LES 20 ANS DU PARC

A cette occasion, le Parc va vous proposer de nombreuses animations tout au long de l'année avec une journée festive et sportive le 23 septembre 2018.

Dimanche 23 septembre à Bussière-Galant, espace Hermeline : Journée sport et découverte nature - pour les sportifs : NOUVEAU ! le TRAIL du PNR Périgord-Limousin 2 distances 19 et 39 km, en solo ou en relais à 2 ; une randonnée sera également proposée.

- pour les familles, les accompagnateurs : toute la journée, des anima-

tions pour petits et grands, chasse au trésor, geocaching, rallye photos, balade avec des ânes, paddle... et vous pourrez profiter de toutes les installations de l'espace Hermeline : parcours aventure dans les arbres, vélo-rail, tyrolienne ... grâce à un Pass'famille.

Le programme est en cours d'élaboration mais retenez bien la date du 23 septembre 2018 pour fêter les 20 ans du Parc naturel régional Périgord-Limousin !

Contact : info@pnrpl.com

Le Syndicat Mixte Vienne-Gorre

Le Syndicat Mixte Vienne Gorre intervient sur la Gorre et la Graine depuis 2000 avec comme objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Depuis 2015, le Syndicat Mixte Vienne Gorre co-anime aux côtés du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, un nouveau programme d'actions : le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents. Une enquête publique a eu lieu cet été, dans toutes les mairies du territoire du S.M.V.G. où les propriétaires concernés ont pu consulter les actions prévues.

Pour la période 2015-2019, les principales missions du SMVG sur les bassins versants de la Gorre et de la Graine sont :

- L'amélioration de la qualité des cours d'eau (ex : restauration de la végétation des berges, aménagement d'abreuvoirs pour le bétail)
- La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire (ex : effacement ou équipement de seuils ou d'étangs)
- La lutte contre les espèces envahissantes (ex : arrachage de la jussie, piégeage de ragondins)
- La préservation des zones humides notamment par le maintien de pratiques agricoles adaptées (mise en place de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs et conseils de gestion)
- L'information, la sensibilisation et l'accompagnement (ex : sorties animées, formation, assistance pour les projets individuels et collectifs)

Quels que soient vos questions ou vos projets, n'hésitez pas à contacter le Syndicat :

Syndicat Mixte Vienne Gorre

Marie ADALBERT :
smvg.riviere@orange.fr

Lucie BLONDEL :
smvg.zh@orange.fr

Tél : 05 55 48 14 43

7 avenue Jean Moulin
87310 SAINT LAURENT
SUR GORRE

Pour suivre l'actualité
du SMVG :
www.syndicatmixteviennegorre.fr

ou Facebook :
<https://www.facebook.com/syndicatmixteviennegorre/>

Le SMVG à votre service :

Le Syndicat accompagne les propriétaires de parcelles et les exploitants agricoles dans leur projet et peut mobiliser des financements publics.

A titre d'exemple :

- Aide aux propriétaires pour engager une réflexion sur le devenir de leurs étangs afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur : effacement, mise aux normes...
- Aménagement des parcelles agricoles afin de concilier l'amélioration de l'état des cours d'eau et de la qualité de l'eau pour l'abreuvement du bétail : abreuvoir gravitaire, pompe de prairie, descente aménagée, passage à gué, pose de clôture...

Les anciens combattants

(Dénomination qui regroupe les combattants de tous les conflits, les veuves de guerre, les combattants d'Afrique Française du Nord, les anciens territoires extérieurs, les opérations extérieures et intérieures de notre Pays.)

Notre section dépend directement de notre association départementale

Elle détient tous les pouvoirs exécutifs, pour leur application sur le terrain

Les autres charges sont prestées en départemental : bureau, réunions, décisions, etc...

Un maillage avec la commune est constitué par la nomination d'un « délégué défense » au sein de conseil municipal, depuis une dizaine d'années.

Notre section regroupe l'ensemble de monde combattant, toutes générations du feu, et ce depuis...la nuit des temps. Le manque de lisibilité dans sa fonction ne facilite pas le lecteur, d'où l'incompréhension qui peut en résulter...

Les écrits contenus dans le bulletin municipal de 2017, décrivaient l'activité annuelle qui avait été déployée, c'est à dire la somme des actions sociales entreprises et suivies pour la défense des droits, pour la solidarité, pour les veuves

de guerre, pour la mémoire et le partenariat... Ces mêmes actions se présentent à nouveau, à chaque exercice.

La fin d'année donne l'opportunité de dresser la situation d'ensemble de notre section et de son effectif. L'exercice 2017 a protégé nos adhérents qui s'accrochent à leur destin, les uns dans les unités hospitalières, les autres profitant d'un 4^e âge bienfaiteur, au domaine familial. Mais la moyenne d'âge – 87 ans !- ne permet pas de construire l'avenir ...

Insistons sur un dernier point qui a fait que la Mission Centenaire de la Guerre de 14/18 n'a pas été appréhendée comme les Directives en montraient le déroulement prévisionnel en 2014. Pouvons-nous espérer que l'ultime année 2018 se montre à notre avantage dans nos communes respectives ?

André Malichier
Réfèrent de secteur



UNA ouest 87

Mon aide à domicile, c'est UNA

- Ménage, Repassage • Aide à la Personne
- Jardinage, Bricolage • Garde d'enfants • Aide aux Aidants
- Accompagnement Social • Garde de jour et de nuit



05 55 02 46 01

unasaintjunien@orange.fr

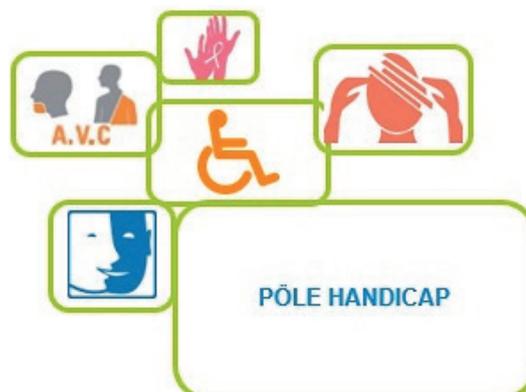
www.unasaintjunien.fr

UNA'HANDI

Mon aide à domicile au service de tous !

Pour des personnes en situation de handicap ou atteintes de pathologies particulières : Autisme, Polyhandicap, Alzheimer, Parkinson, AVC, Cancer ...

En coordination avec des partenaires spécialisés de la santé et du handicap.



UNA Ouest 87 –Siège Social : 10 Bd de la République
87200 SAINT JUNIEN

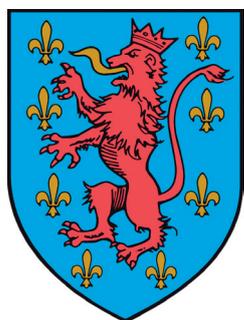
MOI, J'achète
dans mon village



Aquarelle originale de M. Jean Vallat

et

VOUS ?



Mairie de Saint-Laurent-sur-Gorre

3 place de la Mairie - 87310

05 55 00 00 21

mairie.stlaurent.gorre@wanadoo.fr

